

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
COMMUNALE CONSTITUTIVE DU  
MARDI 26 MAI 2026 À 20 HEURES  
À LA HALLE POLYVALENTE À  
EPEDES**



<b>Présidence</b>	Monsieur Patrick Gendre, syndic
<b>Secrétaire</b>	Monsieur Valentin Clivaz, administrateur communal
<b>Scrutateurs</b>	Monsieur Eric Bongard, pour le secteur droit et la table du Conseil communal Madame Carole Kolly, pour le secteur gauche
<b>Membres présents</b>	91 personnes
<b>Habilités à voter</b>	84 personnes
<b>Majorité</b>	43
<b>Membres excusés</b>	Madame Chantal Pasquier Madame Sophie Chassot Madame Veronica Schneuwly Monsieur Charly Cotting Monsieur Christian Clément Monsieur Stéphane Millasson Monsieur Stéphane Schneuwly Monsieur Francis Wicht Monsieur Christophe Lebouquin

Il est 20 heures lorsque Monsieur Patrick Gendre, syndic, déclare ouverte l'assemblée communale. Il salue cordialement les participants qui ont bien voulu répondre à la convocation et faire acte de présence à cette assemblée.

En guise d'introduction, Monsieur le Syndic procède à la présentation des membres du Conseil communal et du personnel communal :

*« J'ai l'honneur ce soir de présider cette assemblée en tant que syndic. Lors de sa séance constitutive du 27 avril dernier, le Conseil communal, sous la présidence du doyen d'âge m'a reconduit dans cette fonction et je tiens ce soir à remercier mes collègues pour la confiance et leur soutien unanime.*

*Même si, pour les plus aguerris de ces assemblées communales, je vous parais vaguement familier, je me présente tout de même brièvement : Patrick Gendre, 49 ans, responsable de l'administration générale, des finances et des relations intercommunales.*

*J'ai le plaisir de vous présenter également rapidement mes collègues.*

*Je débute par notre Vice-syndique, Madame Sylvie Heimo, 42 ans, en charge des bâtiments communaux, des cimetières et de l'énergie.*

*Madame Patricia Horner, 55 ans, conseillère communale en charge des affaires sociales et curatelles, de la petite enfance, des seniors et des naturalisations.*

*M. Samuel Kolly, 43 ans, conseiller communal en charge des routes, des parcs et jardins, de la sécurité ainsi que des services médicaux sociaux et de la santé.*

*M. Marc Monney, 60 ans, conseiller communal en charge de la gestion des eaux et de la gestion des déchets.*

*M. Alexandre Oberholzer, 54 ans, conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement et des forêts ainsi que de l'agriculture.*

*Et enfin, notre nouveau collègue, M. Guillaume Decrey, 40 ans, conseiller communal en charge des écoles et de la formation, de l'accueil extrascolaire et de la culture, des loisirs et du sport.*

*J'en profite pour tous les remercier de leur engagement, de leur disponibilité et de leur bonne humeur tout au long de cette nouvelle législature.*

*Passons maintenant à l'équipe administrative et édilitaire. Engagé depuis le 1er avril dernier, notre administrateur communal, M. Valentin Clivaz a pour tâche principale d'orchestrer tant l'administration que les finances communales.*

*Dans l'équipe de l'administration, nous retrouvons le secrétariat et le contrôle des habitants. Travaillent dans ce secteur, Madame Noémi Zizza en tant que secrétaire communale adjointe, Madame Rachel Cotting comme préposée au contrôle des habitants et Madame Isabelle Baechler comme collaboratrice administrative.*

*Au service des finances, nous pouvons compter sur la collaboration de Madame Alexandra Bongard et M. Didier Perrin.*

*Le Service technique verra l'arrivée de sa nouvelle responsable le 1er juin prochain en la personne de Madame Nathalie Wicht. Elle sera épaulée de Madame Maryline Guillet et M. Arthur Zambelli tous deux collaborateurs de ce service. Dépendent également du Service technique, les membres de l'équipe de l'édilité constituée de MM. Frédéric Clément, Carlos Vieira et Rafael Varandas. Vous l'avez probablement vu dans votre quotidien régional préféré, ce dernier a choisi de nous quitter et nous sommes actuellement à la recherche de son successeur pour assurer notamment l'entretien des bâtiments. N'hésitez donc pas à en parler autour de vous.*

*Je profite de cet instant pour sincèrement remercier toute l'équipe de la Commune de Bois-d'Amont pour son travail et son professionnalisme ainsi que la bonne ambiance qui règne dans les bureaux comme à l'extérieur. »*

\*\*\*

Sur ces quelques mots de présentation, Monsieur le Syndic ouvre l'assemblée.

Selon le Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. L'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Par conséquent, Monsieur le Syndic remercie les personnes souhaitant prendre la parole de bien vouloir attendre le micro, puis indiquer leur nom et prénom avant de s'exprimer.

Se sont excusés pour la séance de ce soir :

- Madame Chantal Pasquier
- Madame Sophie Chassot
- Madame Veronica Schneuwly
- Monsieur Charly Cotting
- Monsieur Christian Clément
- Monsieur Stéphane Millasson
- Monsieur Stéphane Schneuwly
- Monsieur Francis Wicht
- Monsieur Christophe Lebouquin

La présente assemblée a été convoquée selon les dispositions légales, à savoir :

- par une parution dans la Feuille officielle n°20 du 15 mai 2025 ;
- par une circulaire tout-ménage ;
- par l'affichage aux piliers publics.

Patrick Gendre procède à la désignation des scrutateurs.

Secteur gauche :	Madame Carole Kolly
Secteur droit et la table du Conseil communal :	Monsieur Eric Bongard

Monsieur le Syndic prie les scrutateurs désignés de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes et de le communiquer.

Secteur droit et la table du Conseil communal :	48 personnes
Secteur gauche :	43 personnes

Monsieur le Syndic remercie les scrutateurs.

Sur votre chaise devaient se trouver trois cartons de couleur. Ceux qui n'en ont pas reçu sont invités à lever la main pour que notre équipe puisse leur en amener.

Comme le stipule la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques. Hormis Madame et Zizza, ainsi que Messieurs Perrin, Zambelli, Clivaz et Varandas, membres du personnel de l'administration communale, je prie toutes personnes n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune de bien vouloir le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

Le nombre de personnes habilitées à voter est de 84; la majorité absolue est donc de 43. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil communal propose de procéder selon le tractanda suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale des comptes du 20 avril 2026 (il ne sera pas lu)**
2. **Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2026-2031**
3. **Constitution des commissions communales obligatoires pour la législature 2026-2031**
  - 3.1 **Election des membres de la commission financière**
  - 3.2 **Election des membres de la commission des naturalisations**
  - 3.3 **Election des membres de la commission de l'aménagement du territoire**
4. **Présentation du projet d'ouvrage de la Halle polyvalente de Bois-d'Amont**
5. **Informations et divers**

Monsieur le Syndic demande s'il y a des remarques ou des questions au sujet de l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir. CoMadame ce n'est pas le cas, il propose d'approuver l'ordre du jour.

**Approuvez-vous l'ordre du jour de la présente assemblée tel que présenté ?**

**Pour : 84**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'ordre du jour de la présente assemblée est donc approuvé à l'unanimité.

## **1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DES COMPTES DU 20 AVRIL 2026**

Conformément aux dispositions légales, ce procès-verbal pouvait être consulté à l'administration communale dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site internet de la commune.

Lors de cette assemblée les 65 citoyennes et citoyens habilités à voter ont approuvés les objets suivants :

- comptes de résultat et d'investissement 2025, présentant un excédent de produits de CHF 279'937.
- 2 investissements :
  - CHF 135'000.- pour l'étude de l'assainissement des eaux secteurs Russalet, Pudressa et Pré du Château, Épendes
  - CHF 112'000.- pour la pose d'un crépi isolant au bâtiment scolaire d'Épendes

Le Conseil communal a profité de cette assemblée pour présenter 3 décomptes d'investissement :

- La construction d'un bâtiment scolaire à Arconciel
- Le déplacement du ruisseau du Russalet, Épendes
- L'étude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois-d'Amont

Monsieur le Syndic demande si quelqu'un souhaite émettre une remarque au sujet de ce procès-verbal. Tel n'est pas le cas.

**Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée communale des comptes du 20 avril 2026 ?**

**Pour : 84**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité. Monsieur le Syndic remercie Madame Noémi Zizza pour sa rédaction.

## **2 – DÉCISION RELATIVE AU MODE DE CONVOCATION DES ASSEMBLÉES COMMUNALES POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031**

Conformément à l'art. 12 de la Loi sur les communes, l'Assemblée communale décide, lors de la première séance de la période administrative, du mode de convocation des assemblées communales. Une fois choisi, ce mode vaut pour toute la période administrative. Entre la convocation individuelle ou la circulaire tout-ménage, le Conseil communal propose la circulaire tout-ménage et ceci par le biais du bulletin communal, ou d'un tout-ménage si les circonstances le nécessitent.

Cette façon de procéder simplifie le travail d'expédition. De plus, cette solution offre l'avantage d'élargir l'information jointe à la convocation. Par le tout-ménage, les citoyens non enregistrés au registre des électeurs sont aussi tenus au courant des affaires communales, ce qui ne serait pas le cas avec une convocation individuelle.

Cette manière de procéder ayant fait ses preuves, le Conseil communal propose de valider le mode de convocation suivant :

- par une parution dans la Feuille officielle
- par un affichage aux piliers publics et
- par une circulaire tous ménages.

### 3 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

Les commissions suivantes, dites obligatoires, sont à élire par le législatif en début de législature :

- Commission financière
- Commission des naturalisations
- Commission de l'aménagement du territoire

#### 3.1 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Patrick Gendre débute par l'élection des membres de la commission financière. Selon l'article 70 de la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo), la commission financière se compose d'au moins cinq membres, élus par l'assemblée communale pour la législature parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune. Ces attributions, détaillées à l'article 72, sont notamment :

- d'examiner le plan financier et du budget ;
- d'examiner les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote de l'assemblée communale ;
- d'examiner les propositions de modification des coefficients et taux d'impôts;
- d'examiner les règlements ou modifications de règlements portant sur des taxes ;
- de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale ;
- et d'émettre une proposition de désignation de l'organe de révision.

Pour la législature 2026-2031, le Conseil communal propose d'élire les personnes suivantes pour constituer cette commission financière :

- Isabelle Baiutti, architecte, Fondatrice et associée d'idl architectes sàrl
- Emilie Gachet, économiste, collaboratrice scientifique au Service de la statistique et de la donnée de l'Etat de Fribourg
- Rebecca Muntwyler, vice-directrice des Freiburger Nachrichten AG, en charge des projets et du développement de l'entreprise
- Charlotte Pache, spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, comptable et gestionnaire LPP dans une fiduciaire
- Jérémie Mottas, membre de la direction de la Banque Raiffeisen Sarine-Ouest, responsable du back-office

Monsieur le Syndic demande si quelqu'un souhaite émettre une remarque au sujet de cette composition ou soumettre une autre proposition Tel n'est pas le cas. Il procède donc au vote.

***Approuvez-vous l'élection des membres de la commission financière pour la législature 2026-2031 ?***

***Pour : 84***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

Les membres de la commission financière pour la législature 2026-2031 sont donc élus à l'unanimité. Monsieur le Syndic remercie les personnes nommées pour leur engagement et d'avance pour leur travail au sein de cette commission.

Il en profite également pour remercier chaleureusement les membres sortants pour leur engagement et leur disponibilité durant ces cinq dernières années.

### **3.2 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS**

Patrick Gendre cède la parole à Madame Patricia Horner, conseillère communale, qui procède à la présentation de la commission des naturalisations et à la formulation et des propositions du Conseil.

Selon l'article 43 de la Loi du 14 décembre 2017 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF), la Commission des naturalisations est chargée d'examiner les dossiers des requérants à la naturalisation, les reçoit en entretien puis émet un préavis à l'intention du Conseil communal, pour l'octroi du droit de cité. L'entretien a pour but d'évaluer le degré d'intégration de la personne candidate, la maîtrise d'une langue officielle (français ou allemand) et les connaissances civiques. Par la suite, il appartient au Conseil communal de formuler au Canton des propositions.

Pour la législature 2026-2031, le Conseil communal propose de constituer cette commission de cinq membres et de nommer les personnes suivantes :

- Birgit Clément, agricultrice et biologiste de formation
- Jérôme Gavillet, directeur d'AMAG Automobiles à Fribourg
- Marjorie Hayoz, fondatrice de Doxy Digital à Marly, une entreprise active dans le conseil et la formation en communication digitale
- Chantal Pasquier, médiatrice et personne de confiance en entreprise
- Patricia Horner, conseillère communale de la Commune de Bois-d'Amont

Hormis Madame Marjorie Hayoz, nouvelle candidate, l'ensemble des autres membres siégeaient déjà au sein de la commission des naturalisations durant la précédente législature. Ils ont exprimé le souhait de poursuivre leur mandat au sein de cette commission et en sont sincèrement remerciés.

Monsieur le Syndic demande si quelqu'un souhaite émettre une remarque au sujet de cette composition ou soumettre une autre proposition. Tel n'est pas le cas. Il procède au vote.

***Approuvez-vous l'élection des membres de la commission des naturalisations pour la législature 2026-2031 ?***

***Pour : 84***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

Les membres de la commission des naturalisations pour la législature 2026-2031 sont donc élus à l'unanimité. Monsieur le Syndic remercie les personnes nommées pour leur engagement et d'avance pour leur travail au sein de cette commission.

Il en profite également pour remercier chaleureusement Madame Laurence Bays, membre sortante de l'actuelle commission des naturalisations, pour son travail et sa disponibilité au sein de cette commission.

### **3.3 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Patrick Gendre cède la parole à Monsieur Alexandre Oberholzer, conseiller communal, qui procède à la présentation de la commission de l'aménagement du territoire et à la formulation et des propositions du Conseil.

L'article 36 alinéa 2 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) prévoit que le Conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La commission est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'Assemblée communale.

Le Conseil communal a entrepris les démarches nécessaires afin de recomposer cette commission en veillant à réunir des profils professionnels complémentaires qui couvrent les domaines juridiques, la gestion du territoire au sens large, l'architecture et la mobilité. Il a ainsi cherché à assurer une certaine continuité tout en souhaitant un renouvellement.

Le Conseil communal propose également de réduire le nombre de membres de la commission, en le faisant passer de 9 à 7. Certaines communes plus grandes que la nôtre ont une commission de l'aménagement composée de 5 membres, tandis que celle d'autres communes un peu plus petites en comptent 7. Le Conseil communal estime qu'une commission de 7 membres permet de constituer une équipe représentative. Compte tenu des projets à venir, il souhaite s'appuyer prioritairement sur les compétences et l'expérience de ses membres.

La commission proposée comporte donc 7 membres, dont 2 représentants du Conseil communal siègent d'office au sein de la commission. Il s'agit de :

- Marc Monney, informaticien, en charge des dicastères de la gestion des eaux et de la gestion des déchets
- Alexandre Oberholzer, ingénieur, en charge des dicastères de l'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement et des forêts, et de l'agriculture

Les personnes hors Conseil communal proposées sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- Magalie Bapst, titulaire du brevet d'avocate, greffière auprès du Tribunal cantonal et juriste auprès de l'ECAB
- Maria Bonacina, Architecte au sein du bureau d'architecture quai F à Lausanne ; elle a par le passé travaillé auprès du Service des constructions et de l'aménagement du canton de Fribourg

- Charly Cotting, agriculteur, député au Grand Conseil, notamment membre du Club de la durabilité du Grand Conseil
- François Delaloye, architecte EPFL au sein du bureau d'architectes riforma architecture à Fribourg.
- Stéphane Millasson, ingénieur en géomatique, spécialiste au sein du Secteur de la mobilité à la Ville de Fribourg

Monsieur le Syndic demande si quelqu'un souhaite émettre une remarque au sujet de cette composition ou soumettre une autre proposition Tel n'est pas le cas. Il procède au vote.

**Approuvez-vous l'élection des membres de la commission de l'aménagement du territoire pour la législature 2026-2031 ?**

**Pour : 83**

**Contre : 1**

**Abstention : 0**

Les membres de la commission de l'aménagement du territoire pour la législature 2026-2031 sont élus à très large majorité. Monsieur le Syndic remercie les personnes nommées pour leur engagement et d'avance pour leur travail au sein de cette commission.

Il en profite également pour remercier chaleureusement les membres sortants pour leur engagement et leur disponibilité durant ces cinq dernières années.

#### **4 – PRÉSENTATION DU PROJET D'OUVRAGE DE LA HALLE POLYVALENTE DE BOIS-D'AMONT**

Avant de céder la parole au bureau Translocal pour la présentation du projet d'ouvrage, Patrick Gendre dresse un bref rappel des étapes passées ainsi qu'un état des lieux actuel du projet :

En février 2023, l'Assemblée communale était informée pour la première fois de l'intention de construire une nouvelle halle polyvalente. En décembre de la même année, la population de Bois-d'Amont donnait son feu vert pour l'organisation d'un concours d'architecture. Le 20 août 2024, le Conseil communal dévoilait le projet gagnant. Sur les cinquante dossiers reçus, le projet proposé par le bureau Translocal Architecture à Berne a été plébiscité par le jury constitué en majorité de professionnels.

Le projet connu, en décembre de la même année, soit il y a près de 18 mois, le Conseil communal demandait à l'assemblée un crédit d'étude de CHF 1'250'000 pour avancer dans les phases SIA et de pouvoir disposer d'un projet d'ouvrage prêt à être mis à l'enquête. Ceci correspond aux phases de spécification détaillée du bâtiment projeté SIA 31 à 33. A cette fin, une commission de bâtisse et une commission d'utilisateurs ont été créées. Ces dernières se sont attelées à cette tâche en veillant à identifier l'ensemble des besoins pertinents, tout en s'assurant de maintenir des demandes réalistes et proportionnées.

En parallèle de la mise à l'enquête, le crédit d'étude prévoit également l'obtention d'offres couvrant près de 60% des coûts du projet, afin de pouvoir présenter une estimation plus précise.

A ce stade, le projet actuel est toujours devisé à environ 18 millions de francs. Ce montant comprend les travaux préparatoires, la construction du bâtiment proprement dite ainsi que les aménagements extérieurs constitués des surfaces vertes et des surfaces dites dures. Il inclut également l'ensemble des honoraires et frais secondaires calculés par le bureau Translocal Architecture. Il comprend des réserves, des taxes, mais ne tient pas compte des subventions cantonales.

Il s'agit d'une très grosse dépense dont les implications devront être évaluées durant les mois à venir. Pour l'heure, et comme le prévoit les normes SIA, ces estimations doivent être considérées avec une marge d'erreur de 10%, bien que l'objectif du Conseil communal est de tenir cette marge à 5%.

Monsieur Gendre précise qu'il ne s'agit pas ce soir de s'attarder davantage sur les chiffres. Cela attendra décembre pour la planification financière et février ou mars 2027 pour une assemblée dédiée à ce projet, lors de laquelle le Conseil présentera en détail son financement avant de soumettre au vote un crédit de construction. A ce jour, l'objectif reste une mise en exploitation pour la rentrée scolaire d'août 2029.

Patrick Gendre présente Messieurs Fehlmann et Göhre, directeurs associés du bureau Translocal et responsables du projet. Une rencontre a eu lieu à la fin du mois de mars afin de leur permettre de présenter en détail la version actuelle du projet. Cette présentation s'est accompagnée de la remise d'un rapport complet, ainsi que de nombreux plans techniques et cahiers des charges. L'ensemble de cette documentation a suscité de nombreuses questions et observations, lesquelles ont été examinées et discutées à la fin du mois d'avril, dans le cadre de la séance de la commission de bâtisse consacrée à l'approbation du projet d'ouvrage.

Monsieur le Syndic remercie d'avance chaleureusement Messieurs Fehlmann et Göhre d'avoir fait le déplacement ce soir pour présenter la future halle polyvalente et leur cède la parole. Les questions de l'Assemblée seront traitées au terme de la présentation.

Messieurs Fehlmann et Göhre procèdent à la présentation du projet d'ouvrage, dont son contenu est annexé au présent procès-verbal.

Avant d'ouvrir la ronde des questions, Patrick Gendre invite ses deux collègues de la commission de bâtisse, Madame Sylvie Heimo et Monsieur Marc Monney, à rejoindre le pupitre pour répondre aux questions, aux côtés de Messieurs Fehlmann et Göhre. Monsieur le Syndic ouvre la ronde des questions.

Monsieur Michel Riedo s'enquiert de l'insonorisation entre les salles lorsque deux événements ont lieu simultanément. Monsieur Fehlmann explique que les rideaux de séparation prévus sont composés de deux couches. Ceux-ci permettent d'atténuer le bruit, sans toutefois garantir une isolation phonique complète. Plusieurs activités pourront ainsi avoir lieu en parallèle, mais un certain transfert de bruit subsistera, notamment via les gradins.

Monsieur Riedo s'inquiète du surcoût potentiel lié à la construction de pieux dans les sols, si toutefois ces derniers devaient s'avérer nécessaires. Patrick Gendre précise que la construction de ces pieux est chiffrée à CHF 200'000.00 et que, le cas échéant, certains éléments optionnels du projet seront réalisés ultérieurement afin de respecter le budget.

Madame Claudia Cotting souhaite connaître lesdits éléments optionnels qui pourraient être reportés. Patrick Gendre précise qu'il s'agit de renoncer à l'installation de stores, de la réalisation d'un fitness urbain et de son alimentation en eau notamment.

Elle s'enquiert également du coût de l'alternative à la construction de pieux, à savoir la mise en place d'un drainage, ainsi que les frais d'entretien liés à chacune des deux solutions. Monsieur Fehlmann indique qu'un drainage représenterait un coût d'environ CHF 30'000.00. Il précise que cette solution ne nécessite pas d'entretien particulier, en dehors des interventions usuelles telles que les contrôles caméra ou le curage. La solution des pieux ne génère quant à elle aucun entretien spécifique.

Monsieur René Sonney souhaite connaître la taille de la nouvelle halle, en comparaison avec celle de la Commune de Le Mouret. Monsieur le Syndic indique que la future halle de Bois-d'Amont sera plus grande, avec une surface d'environ 1080 m<sup>2</sup>.

Monsieur Bruno Clément fait part de ses inquiétudes quant au risque de surcoût et s'interroge sur la capacité financière de la Commune à assumer un tel projet sans entraîner de hausse d'impôt. Patrick Gendre indique que le Conseil communal, la commission de bâtisse ainsi que la commission financière assurent un suivi rigoureux des coûts et des dépenses liés au projet. Ces instances veillent également à identifier des pistes d'optimisation afin de rationaliser certaines dépenses et réaliser des économies lorsque cela est possible. Il précise enfin que les modalités de financement seront présentées en temps voulu par le Conseil communal.

Monsieur Jacques Mottas demande si une variante comprenant uniquement deux salles a été étudiée. Patrick Gendre rétorque que l'étude d'une telle alternative aurait engendré des coûts supplémentaires, dans la mesure où les travaux d'étude auraient dû être menés en parallèle pour deux projets distincts, avec à la clé une augmentation importante, voire un doublement, des frais d'étude.

Monsieur Pierre-Alain Rotzetter relève que le projet initial comprenait des abris et demande si leur suppression a permis de réaliser des économies. Patrick Gendre confirme que des économies ont effectivement été réalisées à la suite de cette suppression. Il précise toutefois qu'aucun détail comparatif des coûts avant et après le retrait des abris n'a été établi. Monsieur Rotzetter s'interroge également quant à la prise en compte du réaménagement du terrain de football dans les coûts du projet. Monsieur le Syndic précise que le redimensionnement du terrain de football n'est pas compris dans les coûts présentés. Il indique également que la réalisation du trottoir reliant l'arrêt de bus du Rialet à la salle ainsi que la réalisation de canalisation ne sont pas inclus non plus.

Monsieur Daniel Python souhaite connaître le nombre de pieux prévus pour l'ensemble du projet. Monsieur Fehlmann répond qu'il ne dispose pas de ce détail.

Monsieur René Sonney s'interroge sur l'existence d'éventuels ayants droit au captage de l'eau de l'aquifère. Patrick Gendre indique qu'aucune servitude n'est inscrite sur cette parcelle à cet égard.

Madame Marie-Paule Scheder se demande ce qui a prévalu dans le choix d'un chauffage à pellets. Patrick Gendre explique que différents types de production de chaleur ont été étudiés. Dès lors qu'il s'agit d'un bâtiment public, celui-ci doit être entièrement chauffé au moyen d'énergies renouvelables, ce qui limite les possibilités. Le chauffage à pellets a été retenu pour son aspect pratique et économique, notamment compte tenu des volumes importants à chauffer.

Madame Scheder demande également si la surface de la toiture sera recouverte de panneaux solaires. Monsieur le Syndic indique que cela n'est, à ce jour, pas prévu dans le projet d'ouvrage. Toutefois, la commission de bâtisse envisage des solutions participatives afin de développer le captage solaire sur la toiture et de permettre une répartition optimale de l'énergie produite entre les différents bâtiments communaux.

Monsieur Peter Schär demande si les abords de la salle ont été prévus pour accueillir des carrousels. Marc Monney confirme qu'un compactage du sol est prévu afin d'assurer cette possibilité.

Monsieur Julien Python demande quelle autorité sera compétente pour statuer sur le recours à des pieux ou à des mesures de drainage. Il fait notamment part de son inquiétude quant à l'éventualité que les services compétents puissent imposer le recours aux deux solutions. Monsieur Fehlmann indique que la décision relèvera effectivement du Service cantonal de l'environnement, qui a été interrogé à ce sujet et dont la réponse est attendue prochainement. Il précise que les discussions avec les bureaux d'ingénieurs mandatés sont actuellement en cours.

Monsieur Python exprime par ailleurs ses craintes quant à un éventuel affaissement du terrain en cas de drainage. Monsieur Fehlmann répond que tel ne sera pas le cas. Des tests de pompage ont été réalisés afin d'anticiper la réaction du terrain en cas d'évacuation de l'eau. Il ajoute que le futur bâtiment sera moins lourd que le volume de terre qui sera excavé dans le cadre du chantier.

Madame Marie-Claude Sturzenegger demande s'il est autorisé de construire sur une nappe phréatique. Monsieur Fehlmann indique que le secteur concerné n'est pas répertorié comme zone de nappe phréatique par le Service de l'environnement, mais qu'il est classé dans la catégorie des « autres secteurs ». Il précise que les eaux souterraines n'y bénéficient dès lors pas d'une protection particulière et que le drainage de ce type de zone est autorisé. Marc Monney ajoute que des captages d'eau existent déjà dans ce secteur, en contrebas du talus. Il relève également que le ruisseau du Rialet prend sa source dans cet aquifère.

Madame Sturzenegger s'interroge sur le mode de validation envisagé par le Conseil communal pour le crédit de construction, évoquant la possibilité d'organiser une votation populaire. Patrick Gendre indique qu'il est actuellement prévu de soumettre le crédit à l'Assemblée communale, avec la possibilité, le cas échéant, de recourir à un vote à bulletin secret. Au vu des enjeux liés à cette décision, Madame Sturzenegger estime qu'une votation

populaire permettrait à l'ensemble des citoyens de se prononcer, y compris à ceux qui ne pourraient pas participer à l'assemblée communale. Monsieur le Syndic dit comprendre cette préoccupation, tout en relevant qu'en cas de votation populaire, les citoyens ne disposeraient pas nécessairement de l'ensemble des informations et explications relatives au projet. Il souligne que l'assemblée communale constitue précisément le cadre permettant une présentation complète et détaillée du projet, ce qui n'est pas garanti dans le cadre d'une votation populaire. Madame Sturzenegger se déclare favorable à l'organisation d'une séance d'information préalable, tout en considérant que cela n'exclurait pas la tenue d'une votation populaire. Elle invite dès lors le Conseil communal à examiner cette possibilité. Monsieur le Syndic confirme qu'une telle séance est prévue entre la fin de cette année et le début de l'année prochaine.

Madame Jacqueline Piller abonde dans le sens de la remarque de Madame Sturzenegger et suggère l'envoi par tout ménage de l'ensemble de la documentation liée à la construction de la halle.

Monsieur Rémy Peyrard rappelle qu'il existe une nécessité de réaliser cette salle, notamment en raison du manque de capacité pour les activités de sport scolaire. Patrick Gendre abonde dans ce sens et relève qu'une salle unique, telle que celle existant actuellement à Ependes, ne répond plus aux besoins actuels.

Monsieur Claude Schorderet s'enquiert de savoir si les coûts d'exploitation de la halle seront également présentés de manière analogue à la présentation des coûts de construction de ce soir. Patrick Gendre confirme qu'un groupe de travail dédié à l'élaboration du budget d'exploitation a été mis en place.

Monsieur Schorderet s'interroge sur le fait que seuls 60 % des coûts du projet seraient mis en soumission. Il relève que, selon son expérience, ce type de projet de construction fait généralement l'objet de mises en soumission portant plutôt sur environ 80 % du coût total. Monsieur Fehlmann répond que la part effectivement mise en soumission sera supérieure à 60 %. Il précise que les postes relevant des codes des frais de construction (CFC) 1, 2, 4 et 9 seront concernés par les procédures de soumission et que l'ensemble des frais secondaires est d'ores et déjà connu, ce qui permet d'augmenter le pourcentage initialement évoqué. Il ajoute que certains montants ne sont toutefois pas encore déterminés et ne pourront, dès lors, pas être mis en soumission à ce stade. Selon les estimations actuelles, la proportion des coûts mis en soumission devrait ainsi dépasser les 70 %, sans pour autant atteindre 80 %.

Madame Claudia Cotting estime que les citoyens qui prennent la peine de participer à l'assemblée communale ne devraient pas se voir restreints dans le nombre de questions qu'ils souhaitent poser. Dans ce contexte, elle peine à comprendre les remarques indiquant qu'il s'agit de la toute dernière question.

S'agissant des honoraires des architectes et ingénieurs mandatés dans le cadre du projet, Madame Cotting se demande si ceux-ci sont calculés proportionnellement au montant final des coûts ou s'ils font l'objet d'une rémunération forfaitaire. Monsieur Fehlmann précise qu'il n'est pas possible de généraliser. Les architectes et ingénieurs assumant des mandats principaux sont rémunérés sur la base du décompte final des coûts de l'ouvrage. En revanche, les prestations des autres intervenants sont généralement rétribuées de manière forfaitaire.

Madame Marie-Claude Sturzenegger revient sur le mode de votation relatif à l'approbation du crédit de construction. Elle s'interroge sur la possibilité de soumettre à l'assemblée communale le choix de la procédure de vote. Patrick Gendre indique que le Conseil communal prendra en considération les remarques formulées ce soir et examinera les possibilités offertes par le cadre légal en la matière.

Monsieur Daniel Clément remercie les deux intervenants externes pour leur présentation du projet d'ouvrage. Relevant que certains citoyens n'ont pas eu la possibilité d'assister à la présente séance, il souhaite savoir si les informations présentées ce soir seront mises à disposition de l'ensemble de la population. Monsieur le Syndic indique que le Conseil communal examine actuellement les modalités de diffusion de ces informations. Il précise également que des présentations individuelles pourront être organisées sur rendez-vous.

L'Assemblée n'ayant plus de questions au sujet du projet d'ouvrage, Patrick Gendre conclut ce chapitre en annonçant le lancement d'un concours pour désigner le nom de la future halle polyvalente. Ce dernier sera lancé à l'automne 2026 et sera ouvert à toute la population. Un prix récompensera l'heureux gagnant.

Enfin, Monsieur le Syndic adresse une nouvelle fois ses sincères remerciements à Messieurs Fehlmann et Göhre, ainsi qu'à toute leur équipe, pour leur travail et la présentation de ce soir.

## **5 – INFORMATIONS ET DIVERS**

### **INFORMATIONS**

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Conseil communal souhaite encore faire part de quelques informations.

#### SOCHS

Patrick Gendre aborde la situation du Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine, connu sous l'abréviation SOCHS, qui a été créé par les communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, Marly, Pierrafortscha, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly afin de garantir la mise en œuvre des tâches réservées aux communes dans le cadre de la Loi concernant la protection de l'enfant et de l'adulte. Ce service est tenu de traiter les mandats que la Justice de paix de la Sarine lui attribue.

En automne 2025, la commune de Marly a informé les communes partenaires de son intention de créer son propre service des curatelles, ceci dans un souci d'économicité et d'amélioration de la gouvernance. Ne laissant que peu de marge de manœuvre aux autres communes, au comité de l'association et à la cheffe de service.

Dans sa séance du 2 décembre dernier, le Conseil général de Marly a décidé de reporter cette décision à la législature 2026-2031.

Dans ce contexte, les communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly, via le comité du SOCHS, ont conclu ce printemps une convention transitoire de séparation graduelle et de collaboration avec la commune de Marly. Celle-ci a pour but d'organiser une séparation progressive entre Marly et les autres communes membres tout en garantissant une continuité du service.

Concrètement, cela signifie que :

1. le SOCHS continue de fonctionner,
2. ses organes restent compétents,
3. les prestations aux personnes concernées sont assurées.

En parallèle, les autres communes partenaires examinent toutes les options, à savoir :

- la dissolution ou maintien sans Marly de l'association existante,
- la création d'une nouvelle structure,
- la signature d'un mandat de prestation donné à un service officiel de curatelle existant.

Ces choix seront soumis aux différentes assemblées communales qui seront appelées à se prononcer, conformément à la législation cantonale, notamment en matière de statuts ou de dissolution d'une association de communes.

Un message détaillé sera présenté lors des assemblées d'automne de chacune des communes concernées, afin de permettre à celles-ci de choisir la solution la plus adaptée, en tenant compte de la qualité des prestations, des coûts et de la gouvernance.

Enfin, sur le plan opérationnel, suite à la démission à la fin du mois d'avril dernier de la cheffe de service, Madame Valérie Huguenot, le comité du SOCHS a nommé Monsieur Daniel Pugin, ancien directeur de la Résidence des Epinettes à Marly, en qualité de chef de service ad intérim, afin d'assurer la continuité de la conduite du service ainsi qu'un chef de projet, Monsieur Jean-Luc Kuenlin, syndic de la Commune de Pierrafortscha, soutenant les communes de Haute-Sarine dans la recherche de solutions pour une transition claire.

Il est pour l'heure très difficile d'en dire plus, l'assemblée de délégués constitutive n'ayant encore pas eu lieu.

Il remercie l'Assemblée pour son attention et propose de passer au prochain point d'information relatif à l'abaissement de la vitesse sur la Route de Treyvaux en cédant la parole à Samuel Kolly, conseiller communal en charge des routes.

### ABAISSMENT DE LA VITESSE SUR LA RTE DE TREYVAUX

Samuel Kolly informe l'Assemblée que dans le cadre d'une réflexion permanente sur la sécurité routière et la qualité de vie au sein de notre commune, le Conseil communal a décidé d'abaisser la limitation de vitesse à 60 km/h sur une partie de la route de Treyvaux à Arconciel.

Il s'agit du tronçon identifié sur la carte projetée, à savoir entre la fin de la limitation actuelle à 50km/h après l'arrêt de bus du Pelleret et le croisement vers Senèdes. La 2<sup>ème</sup> carte projetée permet de mieux comprendre et réaliser la situation future.

Cette décision s'inscrit dans une volonté d'adapter régulièrement les limitations de vitesse à la réalité du terrain, en tenant compte de la configuration des routes, de leur fréquentation ainsi que de la sécurité effective des usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons.

Le Conseil communal reste attentif à l'évolution des besoins en matière de mobilité et poursuit ses réflexions afin de garantir un équilibre cohérent entre fluidité du trafic et sécurité pour toutes et tous.

Patrick Gendre cède désormais la parole à Marc Monney, conseiller communal en charge des eaux, pour le dernier point d'information du Conseil communal.

## RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Marc Monney présente les derniers résultats d'analyse de l'eau potable de la Commune, et fait part d'une évolution particulièrement encourageante concernant la diminution du taux de chlorothalonil.

Il rappelle qu'au début de la précédente législature, des concentrations préoccupantes avaient été constatées dans l'eau potable communale. Alors que la valeur maximale admise est fixée à 100 nanogrammes par litre, les analyses effectuées en 2020 révélaient des taux avoisinant trois fois cette limite. Cette situation avait suscité d'importantes préoccupations quant aux mesures à mettre en œuvre pour rétablir une qualité de l'eau conforme aux exigences légales.

Marc Monney indique qu'une procédure de recours a été menée jusqu'au Tribunal cantonal concernant la réglementation applicable. À la suite de la décision rendue, les communes concernées disposent désormais d'un délai de deux ans pour se conformer aux valeurs prescrites. Il relève que la Commune bénéficie d'une évolution très favorable de la situation. Les concentrations mesurées ont diminué de manière significative ces dernières années. Alors que ce taux atteignait 302 nanogrammes par litre en 2020, il est passé à 103 nanogrammes par litre l'année dernière, avant de s'établir à 83 nanogrammes par litre lors des analyses effectuées en mars de cette année, soit en dessous de la valeur limite fixée. Monsieur Monney se réjouit de cette évolution positive et exprime le souhait que cette tendance à la baisse se poursuive à l'avenir.

Monsieur Jacques Mottas souhaite connaître les raisons de la diminution observée des concentrations de chlorothalonil. Marc Monney indique qu'il n'est pas possible, à ce stade, d'identifier avec certitude les causes exactes de cette évolution. Il estime toutefois que celle-ci pourrait notamment s'expliquer par un phénomène naturel de dilution de la molécule. Il précise que les projections qu'il avait réalisées en 2020 faisaient déjà apparaître une tendance à la baisse des concentrations, avec un retour sous le seuil de 100 nanogrammes par litres envisagé à fin 2026 ou dans le courant de l'année 2027. Les résultats observés à ce jour témoignent ainsi d'une diminution plus rapide qu'initialement anticipée. Il ajoute que, parmi les mesures possibles pour réduire ces valeurs, figurait notamment le mélange des eaux provenant de différentes sources d'approvisionnement.

Les informations du Conseil communales ayant été transmises, Patrick Gendre informe de la date de la prochaine assemblée communale ordinaire dédiées aux budgets 2027 qui se tiendra le lundi 7 décembre 2026. Elle sera également consacrée à la présentation de la planification financière liée à la construction de la nouvelle halle polyvalente. Des informations complémentaires concernant ce projet y seront par ailleurs communiquées.

Patrick Gendre ouvre à présent la ronde des questions.

Monsieur Bruno Clément salue la récente limitation de vitesse mise en place sur la route de Treyvaux. Il rappelle que, plusieurs années auparavant, une demande visant à réduire la vitesse sur le tronçon compris entre le carrefour de la route en provenance de Sales et la montée de la Crausaz avait été déposée, mais n'avait pas obtenu l'aval des autorités compétentes. Une démarche similaire ayant été entreprise récemment, il exprime le souhait qu'elle puisse cette fois-ci aboutir favorablement.

Monsieur Clément relève par ailleurs une incohérence dans la signalisation de la vitesse sur la route de la Crausaz. Il indique que les automobilistes circulant en provenance de Marly sont soumis à une limitation de 60 km/h jusqu'au carrefour de la route menant à Sales. Aucun panneau ne rappelant cette limitation n'est toutefois implanté après cette bifurcation. À l'inverse, les usagers quittant la zone limitée à 50 km/h à la sortie du village de Sales ne rencontrent aucune signalétique indiquant une limitation à 60 km/h, si bien que la vitesse générale de 80 km/h apparaît applicable sur ce tronçon. Il appelle dès lors de ses vœux l'instauration d'une limitation uniforme à 60 km/h sur l'ensemble de ce secteur.

Samuel Kolly explique qu'une demande en ce sens a déjà été formulée par la Commune, mais qu'elle a été refusée par les autorités cantonales. Selon l'appréciation de ces dernières, les conditions ne justifient pas un abaissement de la vitesse sur le tronçon concerné.

S'agissant de l'incohérence évoquée en matière de signalisation, Monsieur Kolly rappelle que, selon les règles applicables, toute limitation de vitesse ne vaut en principe que jusqu'à la prochaine intersection. Pour qu'elle demeure valable au-delà, elle doit être répétée par un nouveau panneau après le carrefour. À défaut d'un tel rappel, la limitation en question prend fin et la vitesse générale applicable reprend effet. Les autorités cantonales estiment dès lors qu'une signalisation complémentaire n'est pas nécessaire. Samuel Kolly précise enfin que le Conseil communal s'est également penché sur cette problématique. Les réponses obtenues de la part des autorités compétentes ne correspondent toutefois pas nécessairement aux attentes qu'il aurait lui-même souhaité voir satisfaites.

Madame Claudia Cotting estime que le tronçon de la route de Treyvaux concerné par la future limitation de vitesse ne présente pas de danger particulier, la visibilité y étant, selon elle, bonne tant pour les automobilistes que pour les cyclistes. Elle s'interroge dès lors sur les motifs ayant conduit à cette décision et souhaite savoir pour quelle raison celle-ci a été prise sans consultation préalable de la population. Par ailleurs, elle se demande si cette mesure pourrait être liée à un projet de construction situé à proximité, dont les gabarits sont en place depuis près de deux ans. Ayant entendu que le propriétaire envisagerait un accès au futur bâtiment par une autre route que la route du Moulin, elle souhaite savoir s'il existe un lien entre ce projet et la limitation de vitesse projetée.

Samuel Kolly indique que la réduction de la vitesse est motivée par des considérations liées à la sécurité routière, en particulier aux risques d'accident et aux conditions de visibilité. Il précise qu'une expertise réalisée sur ce tronçon a mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre cette mesure. Il relève toutefois qu'aucun accident n'a été recensé sur ce secteur depuis 2011. S'agissant du projet de construction évoqué, Monsieur Kolly confirme que celui-ci est effectivement conditionné à l'abaissement de la vitesse sur le tronçon concerné. Il précise néanmoins que la demande de réduction de la vitesse a été initiée par la Commune antérieurement au projet de construction.

Madame Carole Kolly relève que plusieurs installations de la place de jeux de l'école d'Arconciel ne sont actuellement plus en état d'être utilisées. Elle souhaite savoir si des travaux de remise en état sont prévus et s'interroge si du vandalisme est origine de ces dégradations. Monsieur le Syndic indique qu'il ne s'agit pas d'actes de vandalisme. Il précise qu'une rénovation de la place de jeux est prévue et qu'un montant a été inscrit au budget 2026 afin de procéder aux réparations nécessaires et à la remise en état des installations.

Madame Marie-Paule Scheder souhaite revenir sur la demande d'abaissement de la vitesse sur le tronçon de la route menant à Sales. Elle demande à quel moment cette requête a été adressée aux autorités cantonales. Elle se dit par ailleurs étonnée de la décision rendue, notamment au regard de la présence d'arrêts de bus dans les deux sens de circulation. Elle relève enfin l'absence de trottoir sur ce secteur, alors même que ces arrêts génèrent des déplacements de piétons. Dans ce contexte, elle estime qu'une vitesse autorisée de 80 km/h est excessive.

Samuel Kolly indique que la demande a été déposée auprès du Canton l'année dernière, à la suite de plusieurs sollicitations émanant de riverains du secteur concerné. Après examen du dossier, les autorités cantonales ont considéré que le nombre limité d'habitations ne justifiait pas un abaissement de la vitesse. Elles ont également estimé qu'il n'était pas nécessaire de réaliser un trottoir sur ce tronçon. Monsieur Kolly précise enfin que la réduction de la vitesse à 60km/h sur le tronçon entre les villages d'Ependes et d'Arconciel a été acceptée uniquement en raison du projet de construction de la halle polyvalente. Il rappelle que la Commune est tenue de se conformer aux préavis émis par le Service de la mobilité. Dans le cas présent, ce dernier a émis un préavis défavorable à la réduction de la vitesse sur la route de Sales, alors qu'il a rendu un préavis favorable pour un abaissement de la vitesse sur la route de Treyvaux.

Monsieur Marc-Antoine Musitelli demande s'il serait envisageable d'aménager des bandes cyclables sur le tronçon de la route de Sales afin d'améliorer la sécurité des cyclistes. Patrick Gendre indique que cette proposition pourra être soumise aux autorités compétentes pour examen. Il précise toutefois qu'il n'est pas en mesure d'apporter une réponse à ce sujet lors de la présente séance.

Monsieur Michel Riedo souhaite revenir sur l'aménagement du carrefour du Pré du Bugnon. Il préconise sa transformation en giratoire, rappelant qu'il avait déjà soulevé cette question lors de la séance d'information relative à la fusion des communes. À cette occasion, il lui avait été indiqué qu'un tel projet figurait parmi les réflexions en cours. Il constate toutefois qu'aucune évolution concrète n'est intervenue depuis lors. Il estime que ce carrefour présente un caractère dangereux, notamment en raison de certains comportements observés de la part des cyclistes.

Monsieur le Syndic explique que tout réaménagement du carrefour est étroitement lié au développement du secteur du Pré du Bugnon. Les accès routiers dépendront en particulier du PAD actuellement en cours d'élaboration. L'aménagement d'un giratoire ne peut donc être envisagé à ce stade. Samuel Kolly ajoute que la route concernée est une route cantonale et ne relève dès lors pas de la compétence de la Commune. Il précise également que tout projet de réfection de la route ou d'aménagement d'un trottoir nécessiterait le déplacement de l'arrêt de bus adjacent à la boulangerie. Or, en l'état actuel des lieux, aucune alternative n'a pu être identifiée pour relocaliser cet arrêt. Monsieur Kolly relève par ailleurs que, quels que soient

les aménagements réalisés, les usagers demeurent responsables de leur comportement sur la route. Il reconnaît que la configuration actuelle du carrefour n'est pas idéale, mais indique qu'aucune alternative réaliste ne peut être mise en œuvre pour le moment. Il rappelle enfin que la Commune a déjà abordé cette problématique avec les autorités cantonales compétentes.

Madame Marie-Claude Sturzenegger souhaite savoir si la documentation relative au projet de nouvelle halle polyvalente présentée ce soir sera accessible sur le site web de la Commune. Monsieur le Syndic répond qu'une partie des documents sera effectivement mise à disposition de la population. Il précise toutefois que la documentation publiée ne sera pas exhaustive, compte tenu de son volume important. La présentation projetée lors de la présente assemblée sera notamment disponible en ligne. Il indique en outre qu'une page dédiée au projet de nouvelle halle polyvalente sera régulièrement actualisée afin d'informer la population de l'avancement du projet et des principales étapes à venir.

Madame Catherine Schorderet suggère de revoir la présentation du site web communal de sorte à faire apparaître les actualités en haut de la page d'accueil afin de les rendre plus visibles. Patrick Gendre prend note de cette proposition et indique que cette possibilité sera examinée.

Madame Claudia Cotting s'enquiert de savoir si l'ensemble des personnes désignées au sein des différentes commissions sont domiciliées sur le territoire communal. Monsieur le Syndic répond par l'affirmative.

Monsieur Pierre Roulin propose de prévoir la projection de photos ainsi qu'une mise en évidence des membres concernés par une élection dans une commission afin de faciliter leur identification. Patrick Gendre indique que cette possibilité sera examinée en vue des prochaines élections.

Madame Christelle Roulin souhaite obtenir des informations quant à l'état d'avancement des travaux de rénovation de l'Auberge des 3 Sapins. Monsieur le Syndic indique que les travaux arrivent à leur terme et que la réouverture de l'établissement est prévue pour le 2 juin prochain. Il se réjouit de cette réouverture et invite la population à découvrir ce nouvel établissement.

Monsieur Daniel Clément relève que le tronçon de la Route de Ferpicloz situé entre les deux fermes présente, selon lui, un caractère particulièrement dangereux, les usagers étant régulièrement confrontés à des croisements difficiles avec des tracteurs ou des poids lourds. Il s'étonne qu'aucun accident grave ne se soit encore produit à cet endroit et souhaite savoir si des mesures d'amélioration sont envisagées. Patrick Gendre partage ce constat. Il précise toutefois que le secteur concerné se situe sur le territoire communal de Ferpicloz. Il propose dès lors d'aborder cette problématique avec les autorités de cette commune afin d'examiner les pistes d'amélioration possibles. Il relève également que le projet de route de contournement Marly–Matran pourrait constituer une partie de la solution en contribuant à réduire le volume de trafic sur ce tronçon.

## DIVERS

L'assemblée communale arrivant à son terme, Monsieur le Syndic remercie au nom de l'ensemble du Conseil communal de Bois-d'Amont les membres de l'Assemblée pour leur présence et leur participation. Il adresse des remerciements particuliers aux membres des commissions ainsi qu'à toutes les personnes qui remplissent une tâche ou offre un service aux habitants de notre Commune.

Les membres présents sont invités à partager le verre de l'amitié. Patrick Gendre précise que l'Assemblée aura l'occasion de déambuler autour des plans du projet présentés il y a quelques instants et d'échanger ses avis avec le Conseil communal. Au stade actuel du projet, il n'est plus possible d'ajouter une salle de réunion ou de modifier le lieu du projet, ni même d'en changer la taille. Le Conseil communal a néanmoins souhaité que cette présentation soit un moment d'échange et se réjouit d'échanger avec la population à ce sujet. Monsieur Fehlmann se fera également un plaisir de vous présenter quelques détails qui ne peuvent véritablement s'apprécier qu'en les pointant du doigt sur un plan.

Monsieur le Syndic remercie par avance les membres présents pour leur aide pour ranger les chaises, avant de se déplacer vers les deux jeux de plans de construction. Le Conseil communal de poursuivre la soirée à travers ce moment d'échanges et de partage avec la population.

Enfin, Monsieur le Syndic souhaite à l'Assemblée une belle soirée et une bonne rentrée.

L'assemblée est levée à 21.50 heures, sous les applaudissements des membres présents.

Patrick Gendre  
Syndic

Valentin Clivaz  
Administrateur communal

Annexe : présentation PowerPoint



COMMUNE DE  
BOIS-D'AMONT

# ASSEMBLEE COMMUNALE CONSTITUTIVE DU 26 MAI 2026



- **Patrick Gendre**, 49 ans, syndic  
Administration générale, finances, relations intercommunales
- **Sylvie Heimo**, 42 ans, vice-syndique  
Bâtiments communaux, cimetières, énergie
- **Patricia Horner**, 55 ans  
Affaires sociales et curatelles, petite enfance, seniors, naturalisations
- **Samuel Kolly**, 43 ans  
Routes, parc et jardins, sécurité, services médicaux-sociaux et trafic régional
- **Marc Monney**, 60 ans  
Gestion des eaux, gestion des déchets
- **Alexandre Oberholzer**, 54 ans  
Aménagement du territoire, constructions, environnement, forêts, agriculture
- **Guillaume Decrey**, 40 ans  
Ecoles, formation, accueil extrascolaire, culture, loisirs, sport

## ADMINISTRATEUR COMMUNAL

› **Valentin Clivaz**

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET CONTRÔLE DES HABITANTS

- › **Noémi Zizza**, secrétaire communale adjointe
- › **Rachel Cotting**, préposée au contrôle des habitants
- › **Isabelle Baechler**, collaboratrice administrative

### SERVICE DES FINANCES

- › **Alexandra Bongard**, collaboratrice financière
- › **Didier Perrin**, collaborateur financier

### SERVICE TECHNIQUE

- › **Nathalie Wicht**, responsable du service technique (dès le 01.06.2026)
- › **Marilyne Guillet**, collaboratrice administrative
- › **Arthur Zambelli**, collaborateur technique
- › **Frédéric Clément**, collaborateur édilitaire (service des eaux)
- › **Carlos Vieira**, collaborateur édilitaire (routes et espaces extérieurs)
- › **Rafael Varandas**, collaborateur édilitaire (bâtiments et déchets)

# ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale des comptes du 20 avril 2026  
*(ne sera pas lu)*
2. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2026-2031
3. Constitution des commissions communales obligatoires pour la législature 2026-2031
  - 3.1 Élection des membres de la commission financière
  - 3.2 Élection des membres de la commission des naturalisations
  - 3.3 Élection des membres de la commission de l'aménagement du territoire
4. Présentation du projet d'ouvrage de la Halle polyvalente de Bois-d'Amont
5. Informations et divers



**APPROBATION**

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DES COMPTES DU 20 AVRIL 2026

Les 65 citoyennes et citoyens présents et habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

➤ Les **comptes de résultat et d'investissement 2025**, présentant un excédent de produits de CHF 279'937

➤ **2 investissements**

- CHF 135'000.- pour l'étude de l'assainissement des eaux secteurs Russalet, Pudressa et Pré du Château, Ependes
- CHF 112'000.- pour la pose d'un crépi isolant au bâtiment scolaire d'Ependes

➤ **3 décomptes d'investissement**

- La construction d'un bâtiment scolaire à Arconciel
- Le déplacement du ruisseau du Russalet, Ependes
- L'étude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois-d'Amont



**APPROBATION**

2.

## DÉCISION RELATIVE AU MODE DE CONVOCATION DES ASSEMBLÉES COMMUNALES POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

Le Conseil communal propose pour la législature **2026-2031**  
le **mode de convocation** suivant :

- parution dans la Feuille officielle
- affichage aux piliers publics
- convocation par une circulaire tout-ménage



**APPROBATION**

3.

## CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES POUR LA LEGISLATURE 2026-2031

- Election des membres de la commission financière
- Election des membres de la commission des naturalisations
- Election des membres de la commission de l'aménagement du territoire



# ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIÈRE POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

La **commission financière** est notamment chargée :

- d'examiner le plan financier et du budget
- d'examiner les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote de l'assemblée communale
- d'examiner les propositions de modification des coefficients et taux d'impôts
- d'examiner les règlements ou modifications de règlements portant sur des taxes
- de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale
- d'émettre une proposition de désignation de l'organe de révision

# ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIÈRE POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

Le Conseil communal propose la nomination des personnes suivantes :

- **Isabelle Baiutti**  
Architecte, fondatrice et associée d'idl architectes sàrl
- **Émilie Gachet**  
Économiste, collaboratrice scientifique au Service de la statistique et de la donnée de l'Etat de Fribourg
- **Rebecca Muntwyler**  
Vice-directrice des Freiburger Nachrichten AG, en charge des projets et du développement de l'entreprise
- **Charlotte Pache**  
Spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, comptable et gestionnaire LPP dans une fiduciaire
- **Jérémie Mottas**  
Membre de la direction de la Banque Raiffeisen Sarine-Ouest, responsable du back-office



**APPROBATION**

3.

## ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

La **commission des naturalisations** est notamment chargée :

- d'examiner les dossiers des requérants à la naturalisation
- de les recevoir en entretien
- d'émettre un préavis à l'intention du Conseil communal, pour l'octroi du droit de cité

# ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

Le Conseil communal propose la nomination des personnes suivantes :

- **Birgit Clément**  
Agricultrice et biologiste de formation
- **Jérôme Gavillet**  
Directeur d'AMAG Automobiles à Fribourg
- **Marjorie Hayoz**  
Fondatrice de Doxy Digital à Marly, une entreprise active dans le conseil et la formation en communication digitale
- **Chantal Pasquier**  
Médiatrice et personne de confiance en entreprise
- **Patricia Horner**  
Conseillère communale



**APPROBATION**

3.

## ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

La **commission de l'aménagement du territoire** est notamment chargée :

- d'appuyer le Conseil communal dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci

# ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

Le Conseil communal propose la nomination des personnes suivantes :

- **Magalie Bapst**  
Titulaire du brevet d'avocat, greffière auprès du Tribunal cantonal et juriste auprès de l'ECAB
- **Maria Bonacina**  
Architecte au sein du bureau d'architecture quai F à Lausanne
- **Charly Cotting**  
Agriculteur, député au Grand Conseil, notamment membre du Club de la durabilité du Grand Conseil
- **François Delaloye**  
Architecte EPFL au sein du bureau d'architectes riforma architecture à Fribourg
- **Stéphane Millasson**  
Ingénieur en géomatique, spécialiste au sein du Secteur de la mobilité à la Ville de Fribourg



**APPROBATION**

4.

# PRÉSENTATION DU PROJET D'OUVRAGE DE LA HALLE POLYVALENTE DE BOIS-D'AMONT



## Translocal Architecture

- Thomas Fehlmann
- Marko Göhre



Salle de sport polyvalente | Bois-d'Amont  
PRÉSENTATION DE PROJET D'OUVRAGE

## MANDATAIRES DU PROJET



### MAÎTRE DE L'OUVRAGE

**Commune de Bois-d'Amont**  
Place de l'Arche 1  
1732 Arconciel



### ARCHITECTE

**Translocal Architecture GmbH**  
Beatusstrasse 19  
3006 Bern



### CONCEPT INCENDIE

**MP Ingenieurs Conseils SA**  
Rue du Centre 16  
1023 Crissier



### INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN

**Pro-Inel SA**  
Route André-Piller 20  
1762 Givisiez



### INGÉNIEUR CIVIL

**Beaud Ingénieurs Bois Sàrl**  
Rue Victor-Tissot 2  
1630 Bulle



### CONCEPTEUR D'ÉQUIPEMENT SPORTIFS

**Alder + Eisenhut SA**  
Industriestrasse 10  
9642 Ebnat-Kappel



### GÉOLOGIE

**Karakas et Français SA**  
Route de la Pâla 129  
1630 Bulle



### INGÉNIEUR CHAUFFAGE, VENTILATION, SANITAIRE

**Chammartin & Spicher SA**  
Route du Crochet 7  
1762 Givisiez

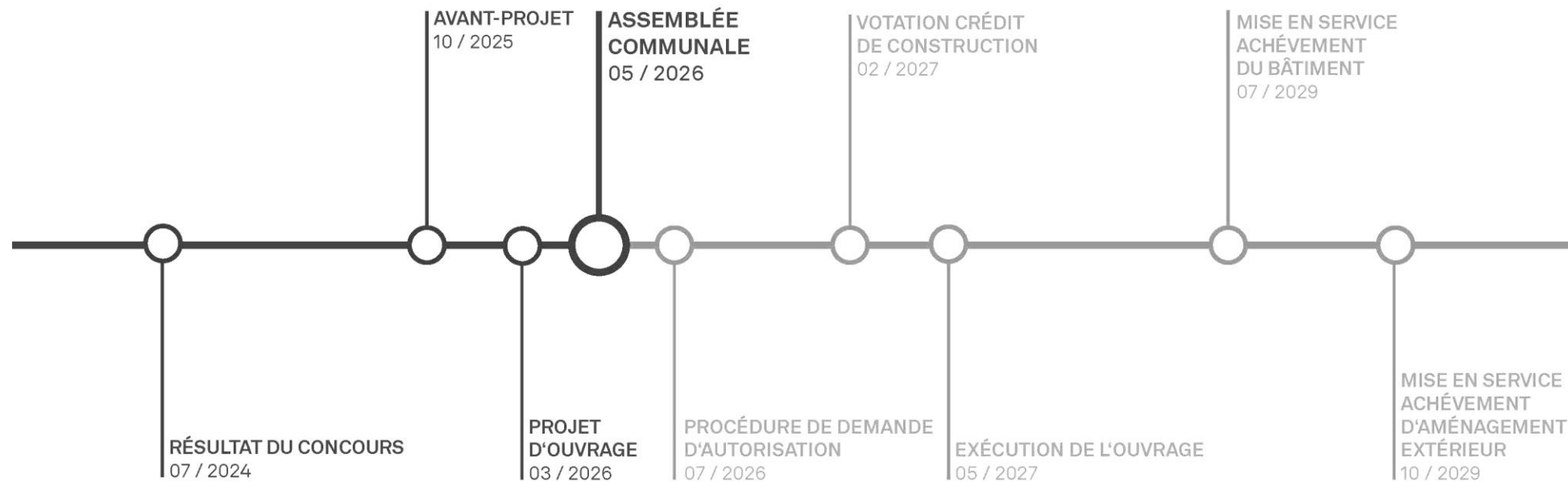


### PHYSIQUE DU BÂTIMENT

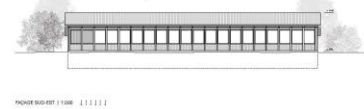
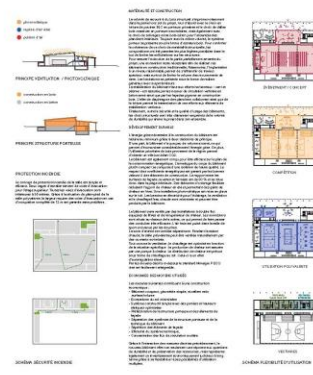
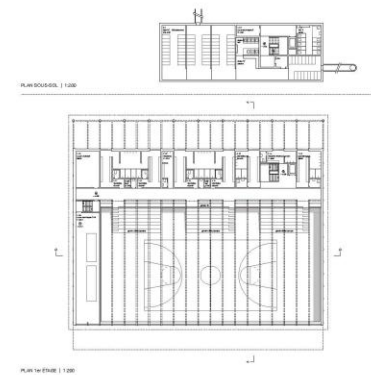
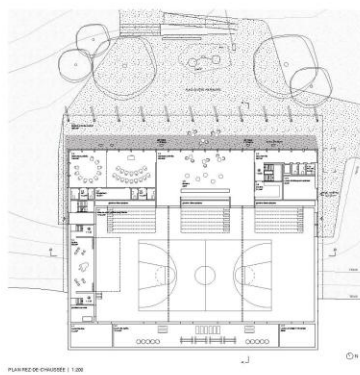
**Prona Romandie SA**  
Rue de Valentin 18/CP  
1401 Yverdon-les-Bains



# PLANNING



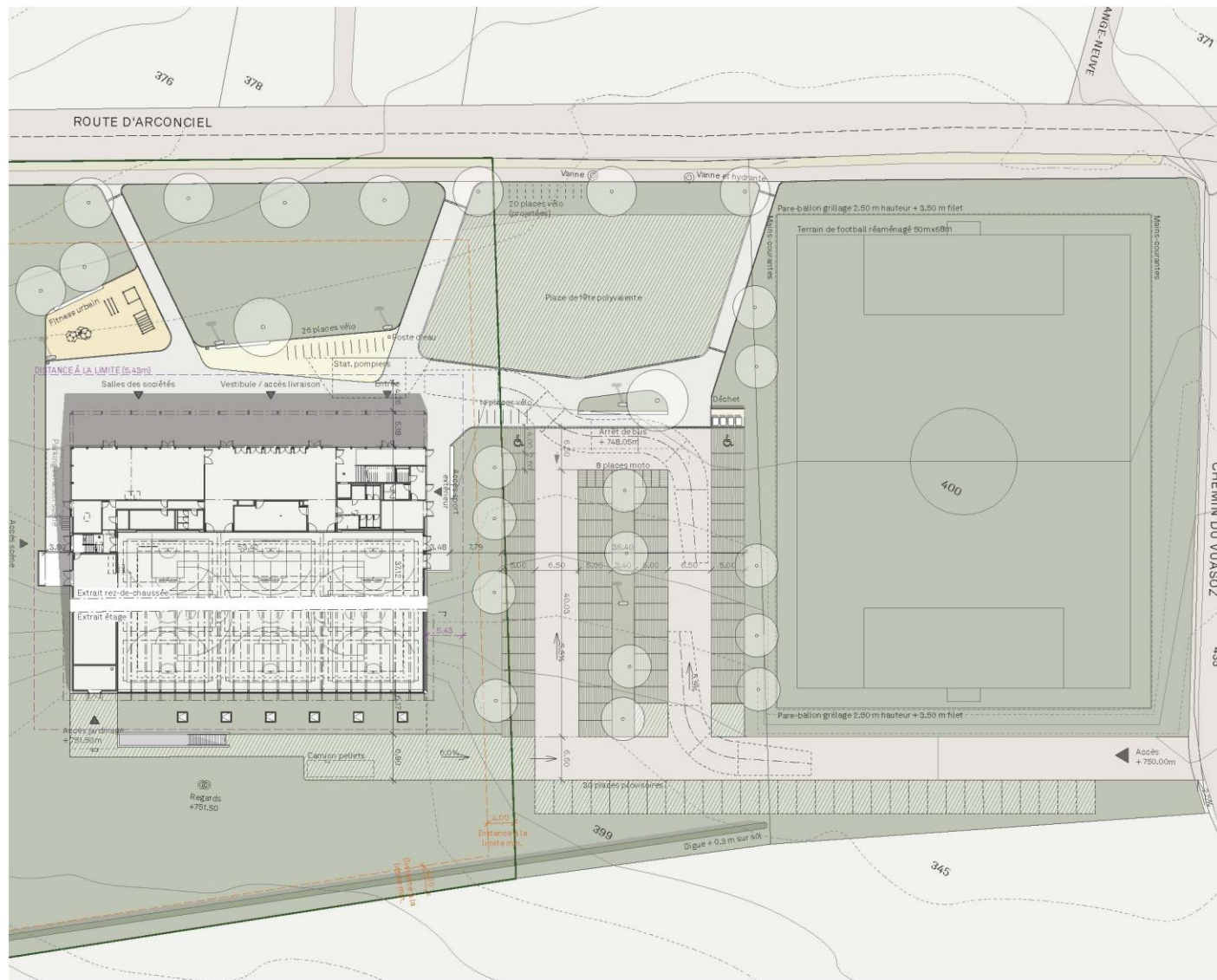
# DÉVELOPPEMENT DU PROJET | Concours



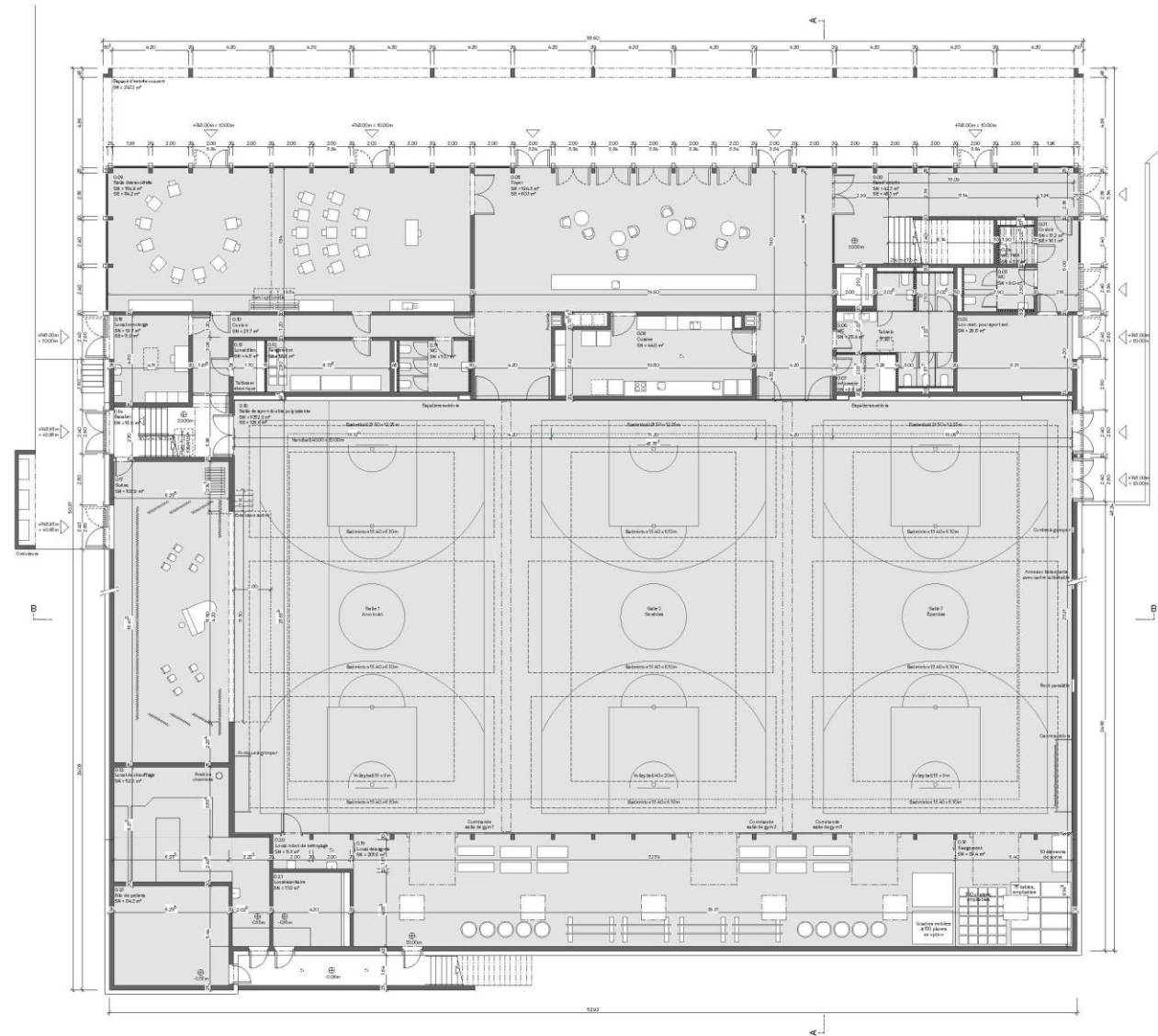
# PROJET D'OUVRAGE | Situation



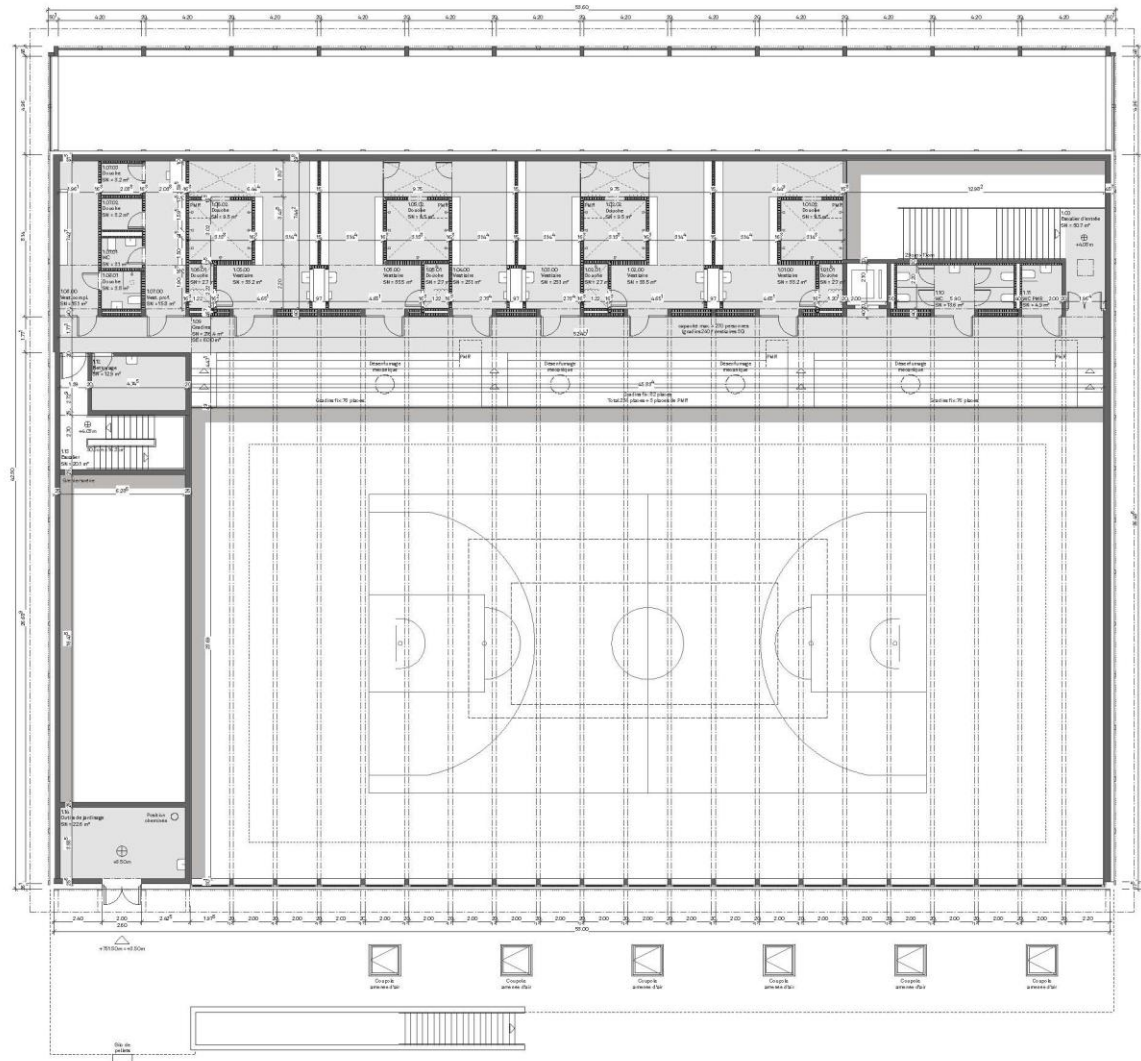
# PROJET D'OUVRAGE | Situation



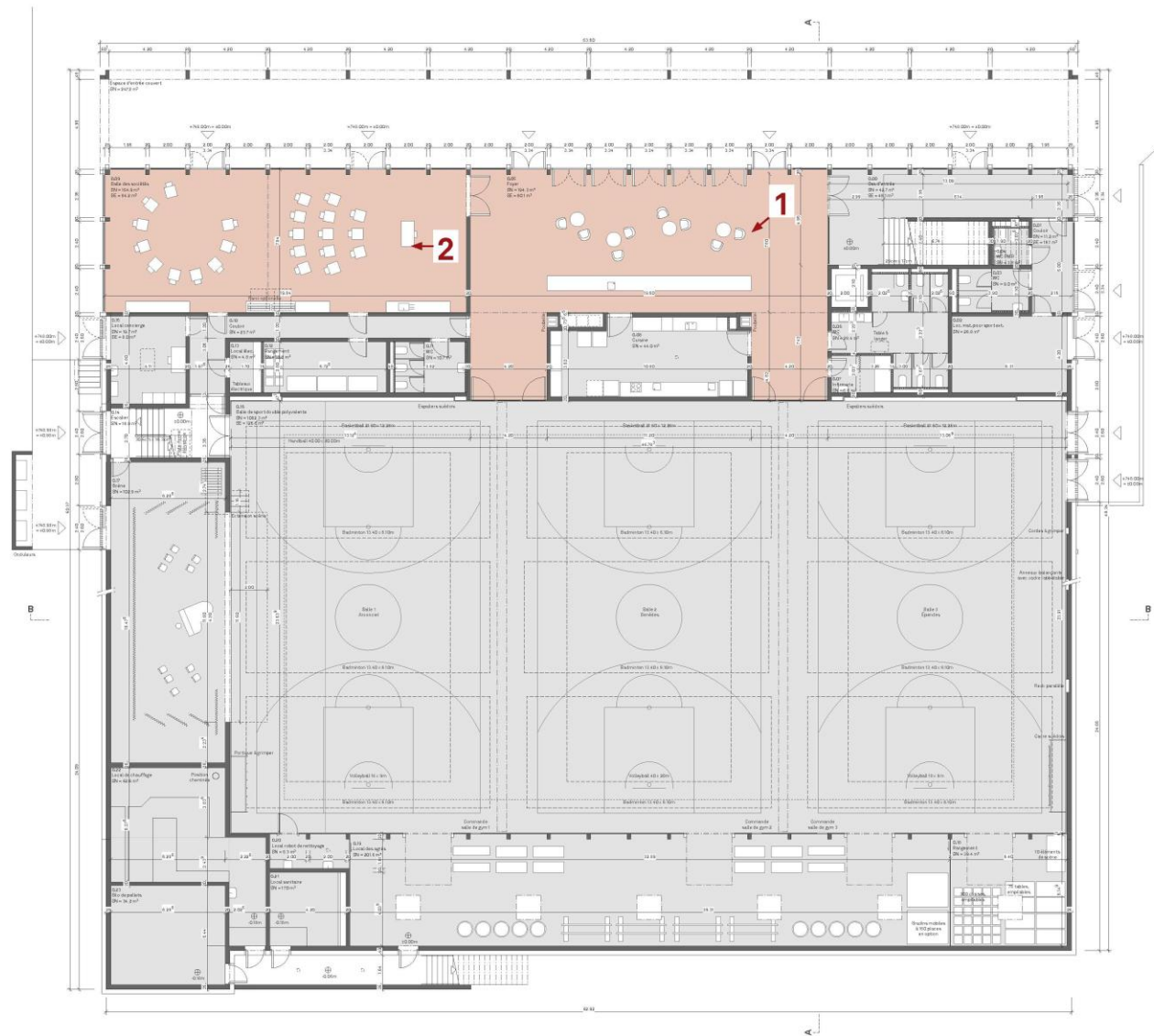
# PROJET D'OUVRAGE | Rez-de-chaussée



# PROJET D'OUVRAGE | Étage



# PROJET D'OUVRAGE | Rez-de-chaussée



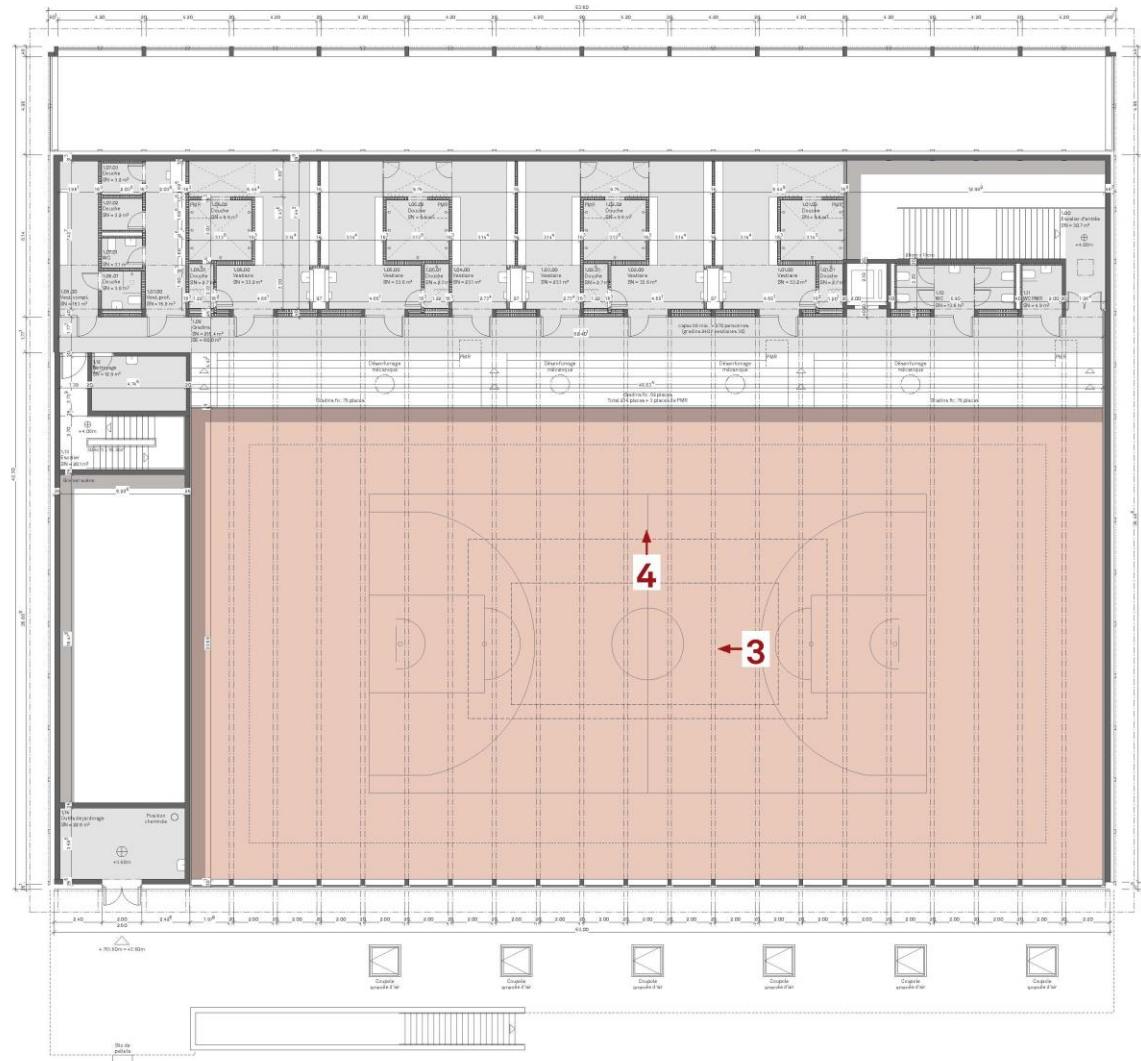
1 Foyer



2 Salle des sociétés



# PROJET D'OUVRAGE | Étage



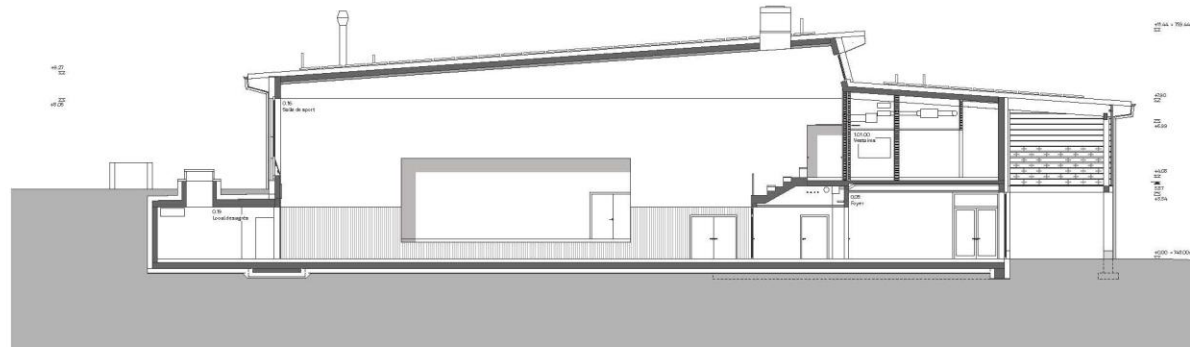
3 Salle de sport avec la scène



4 Gradins



# PROJET D'OUVRAGE | Coupes



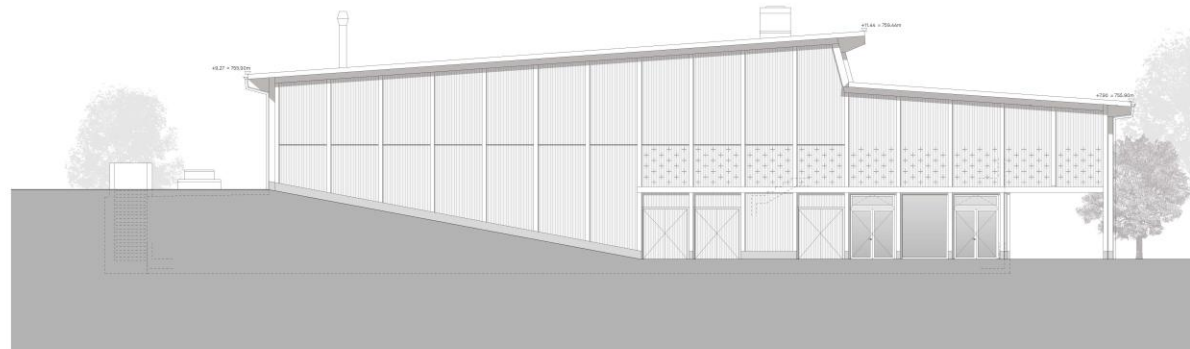
Coupe A-A



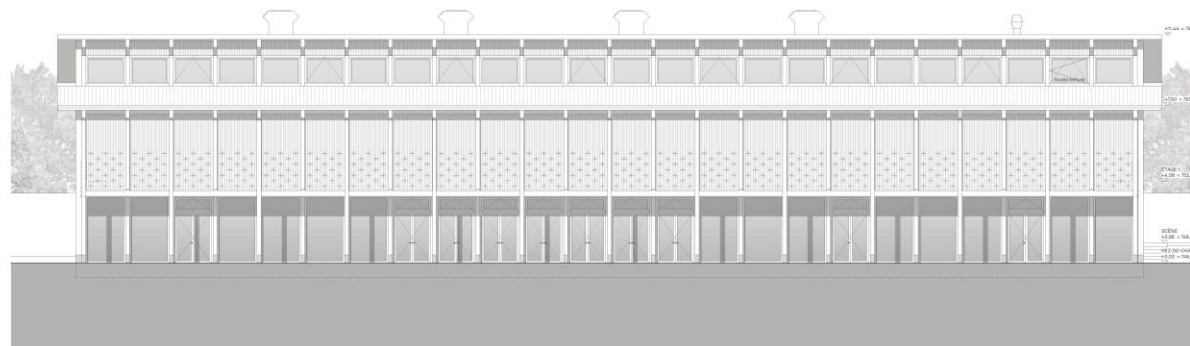
Coupe B-B



# PROJET D'OUVRAGE | Façades

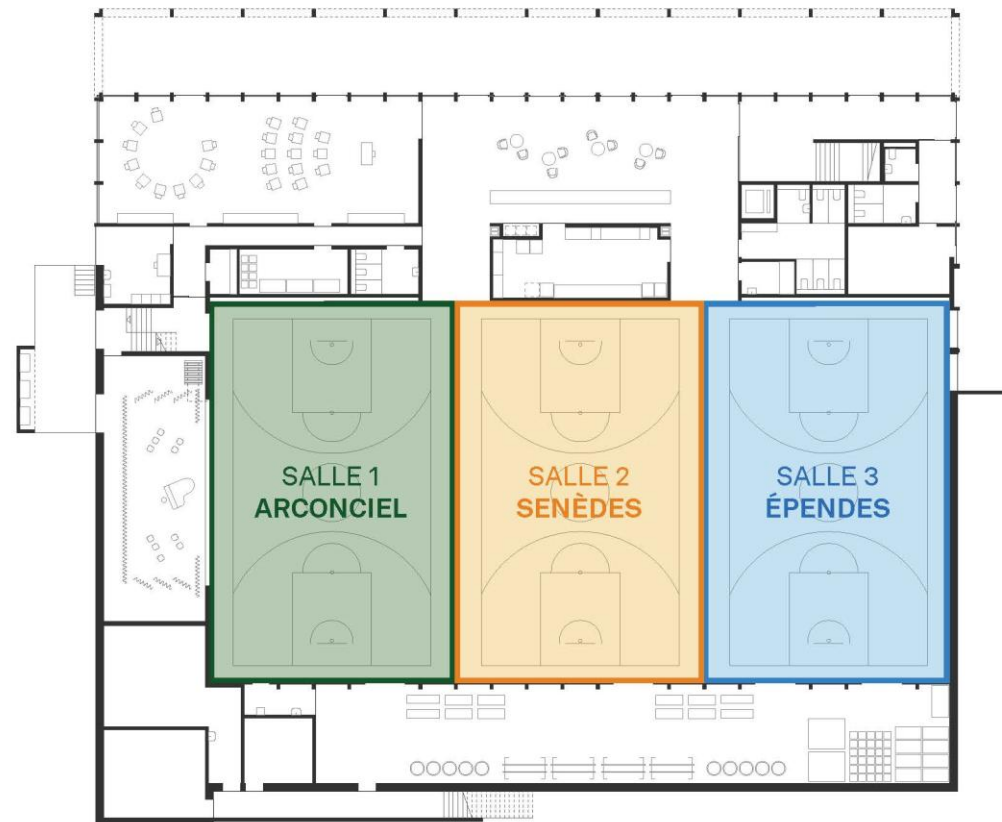


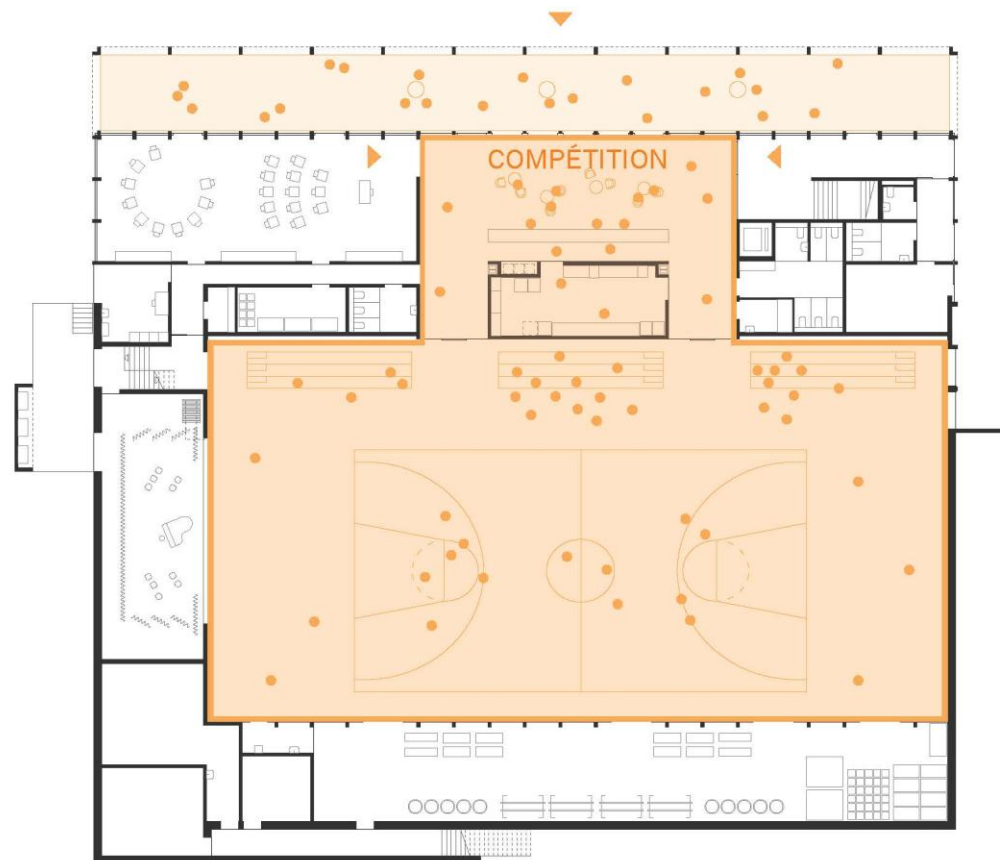
Façade est



Façade nord

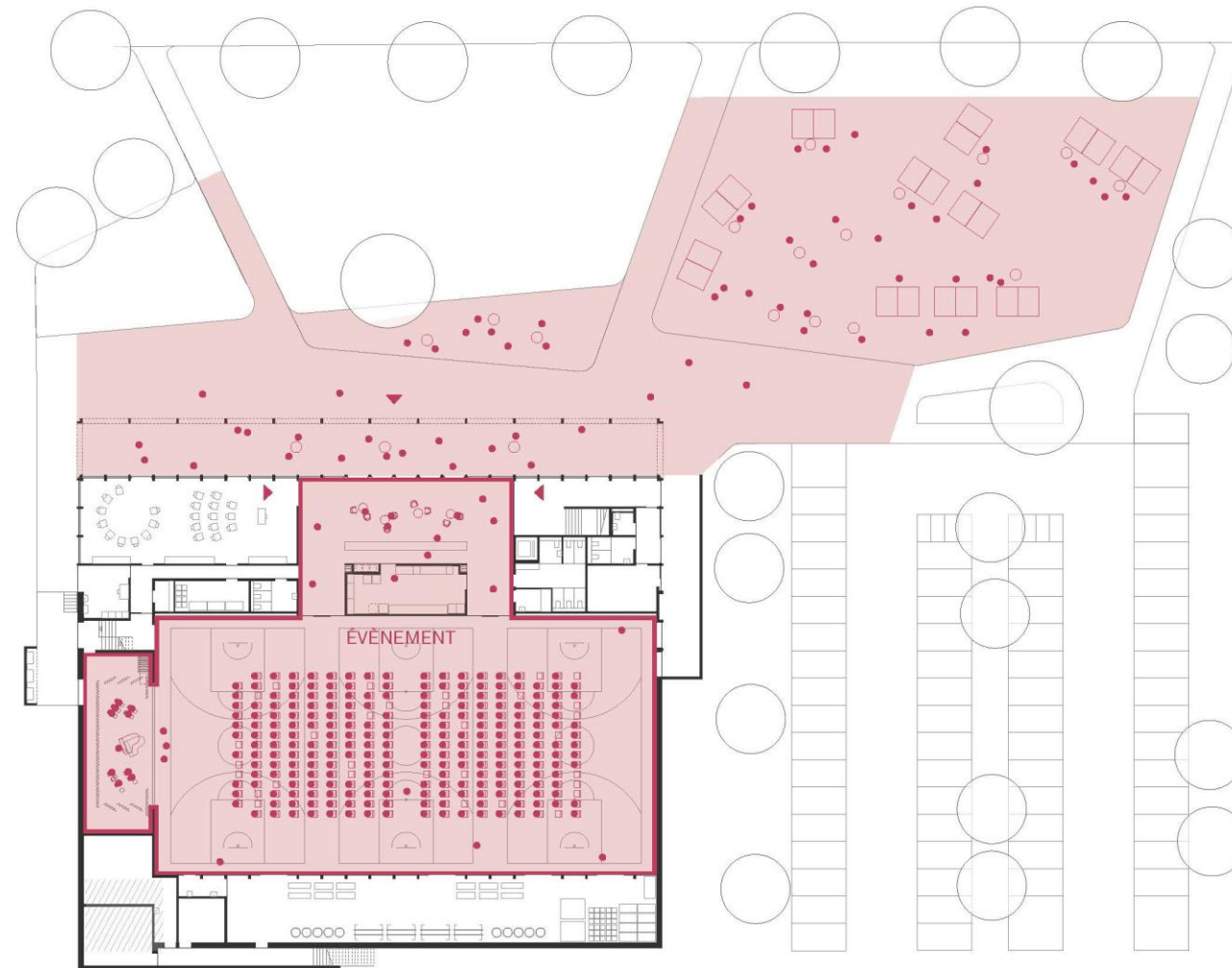




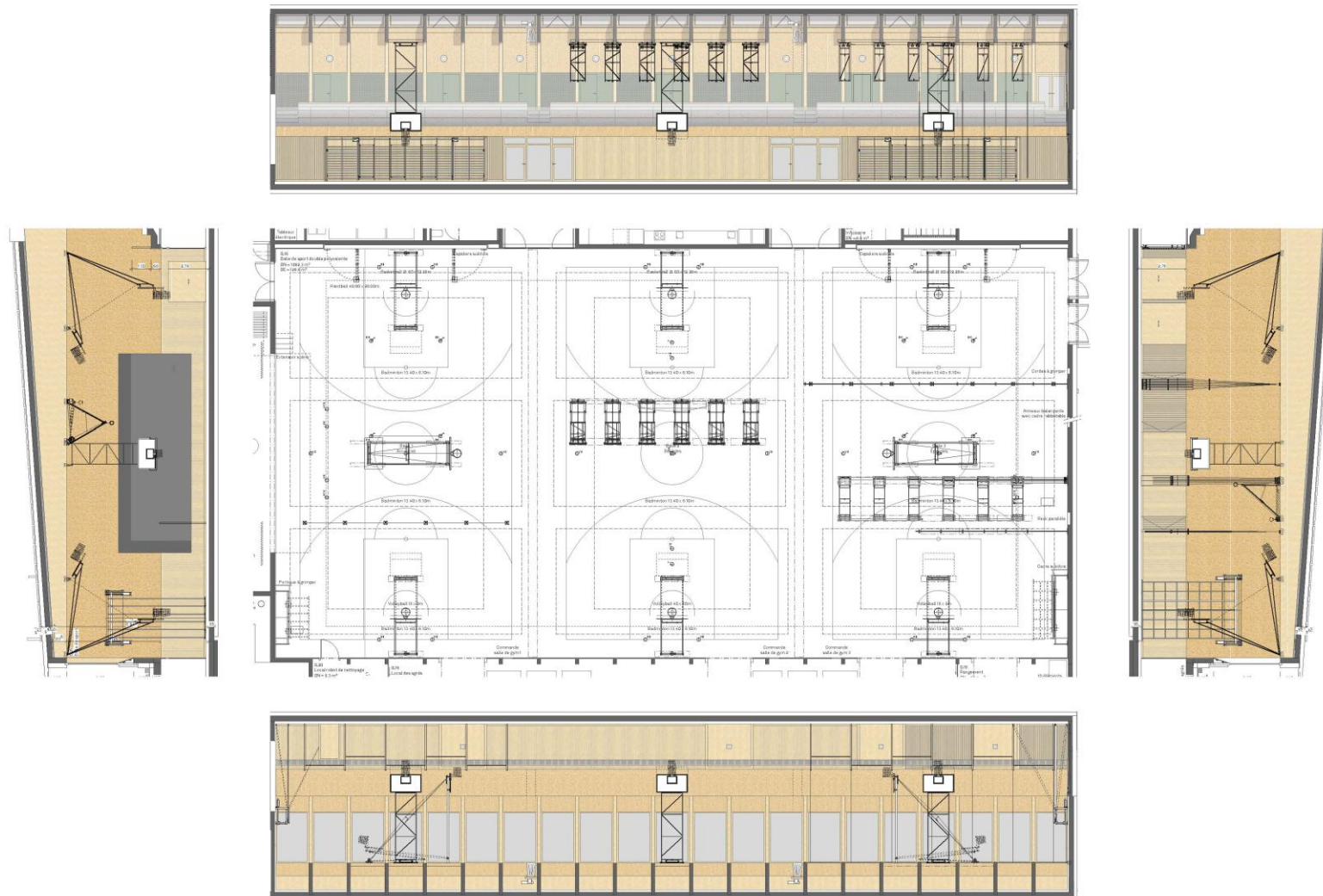




# PROJET D'OUVRAGE | Flexibilité d'utilisation



# PROJET D'OUVRAGE | Agrès de sport



# DEVIS GÉNÉRAL | Comparaison avant-projet et projet d'ouvrage

## PROJET D'OUVRAGE

N°	Désignation	Montant TTC
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>	<b>183'759.94</b>
13	Installations de chantier en commun	15'405.00
15	Adaptation du réseau de conduites existant	63'389.84
17	Travaux spéciaux de génie civil	104'965.10
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>	<b>14'241'261.32</b>
20	Excavation	896'484.11
21	Gros œuvre 1	5'092'093.73
22	Gros œuvre 2	1'173'023.94
23	Installations électriques	968'867.87
24	Installations CVC, automatismes du bâtiment	884'258.00
25	Installations sanitaires	578'551.20
26	Installations de transport, installations de stockage	45'000.00
27	Aménagements intérieurs 1	707'177.74
28	Aménagements intérieurs 2	1'067'431.70
29	Honoraires	2'828'373.03
<b>3</b>	<b>Equipements d'exploitation</b>	<b>212'419.20</b>
35	Installations sanitaires	101'077.82
37	Aménagements intérieurs 1	111'341.38

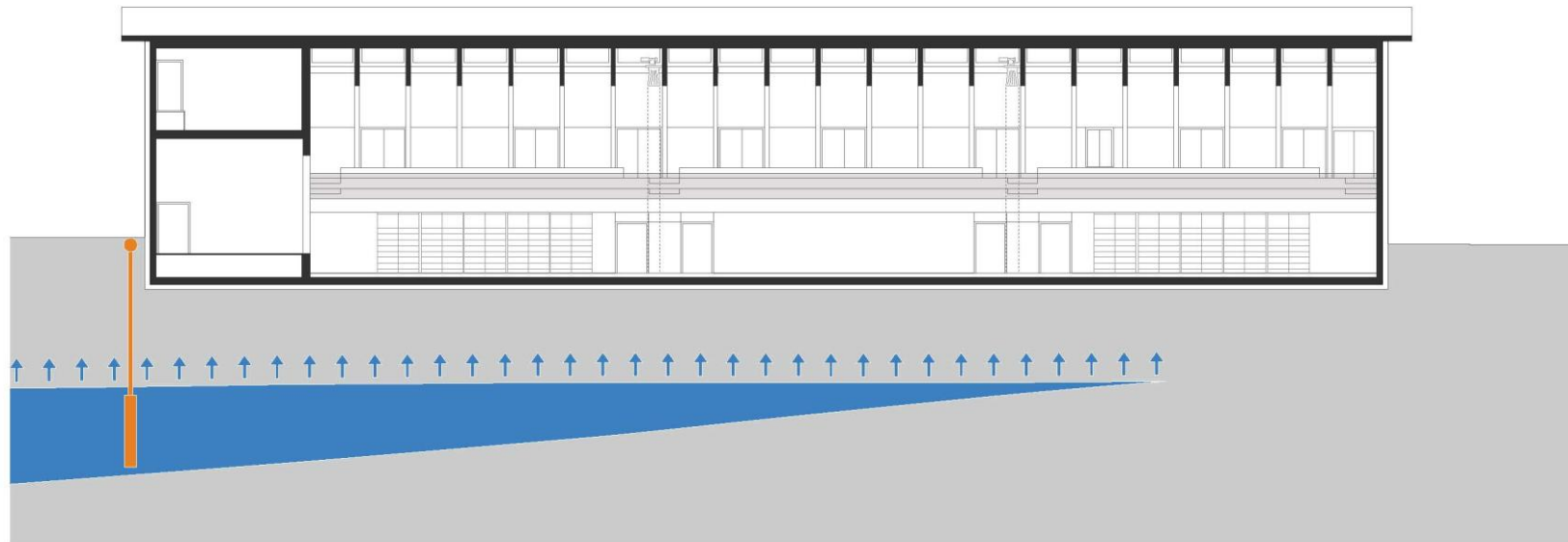


# DEVIS GÉNÉRAL | Comparaison avant-projet et projet d'ouvrage

## PROJET D'OUVRAGE

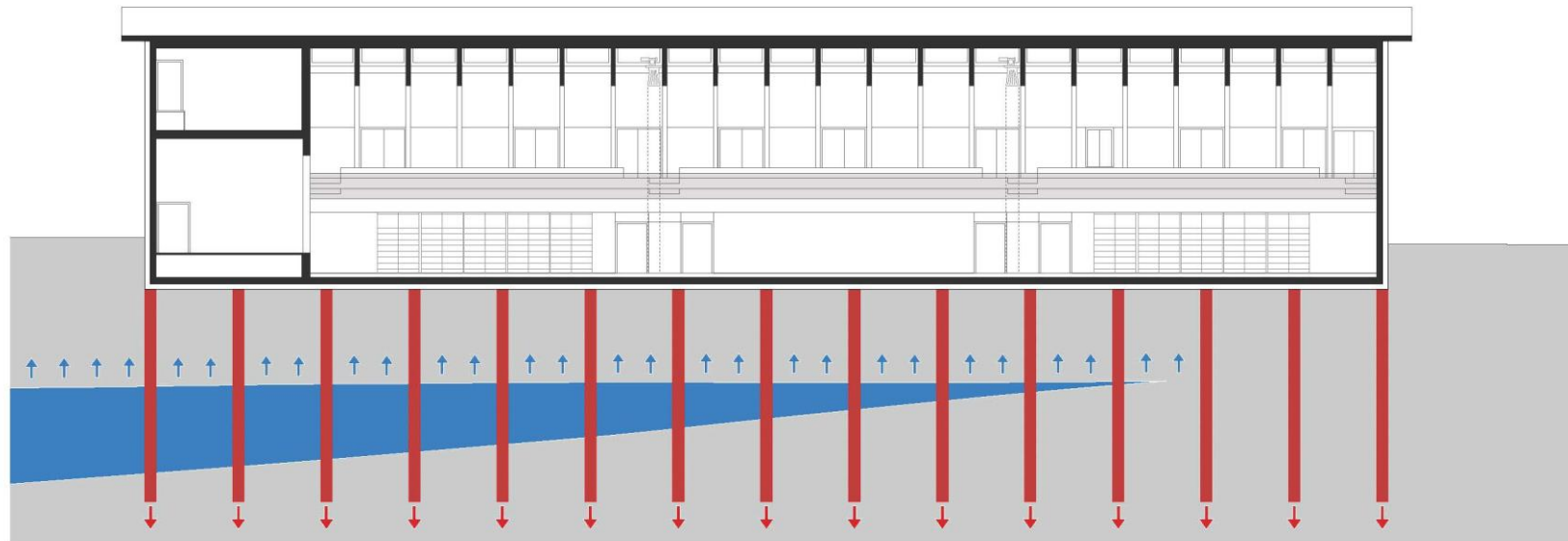
N°	Désignation	Montant TTC
<b>4</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>	<b>1'519'013.60</b>
40	Mise en forme du terrain	23'782.00
42	Jardins	219'555.39
44	Installations	71'454.10
45	Conduites à l'intérieur de la parcelle	439'534.60
46	Tracés	764'687.51
<b>5</b>	<b>Frais secondaires</b>	<b>1'478'314.24</b>
51	Autorisations, taxes	634'374.24
52	Documentation et présentation	150'530.00
53	Assurances	14'000.00
56	Frais secondaires divers	20'000.00
58	Provisions et réserves	659'410.00
<b>9</b>	<b>Ameublement et décoration</b>	<b>329'290.00</b>
90	Meubles	329'290.00
	<b>Total</b>	<b>17'964'058.30</b>





Coupe B-B avec l'aquifère en pression

**Variante 1 Drainage = 30'000 CHF**



Coupe B-B avec des pieux

**Variante 1 Drainage** = 30'000 CHF

**Variante 2 Pieux** = 230'000 CHF

+ 200'000 CHF



Économies possibles pour compenser sont prévues



Salle de sport polyvalente | Bois-d'Amont  
PRÉSENTATION DE PROJET D'OUVRAGE



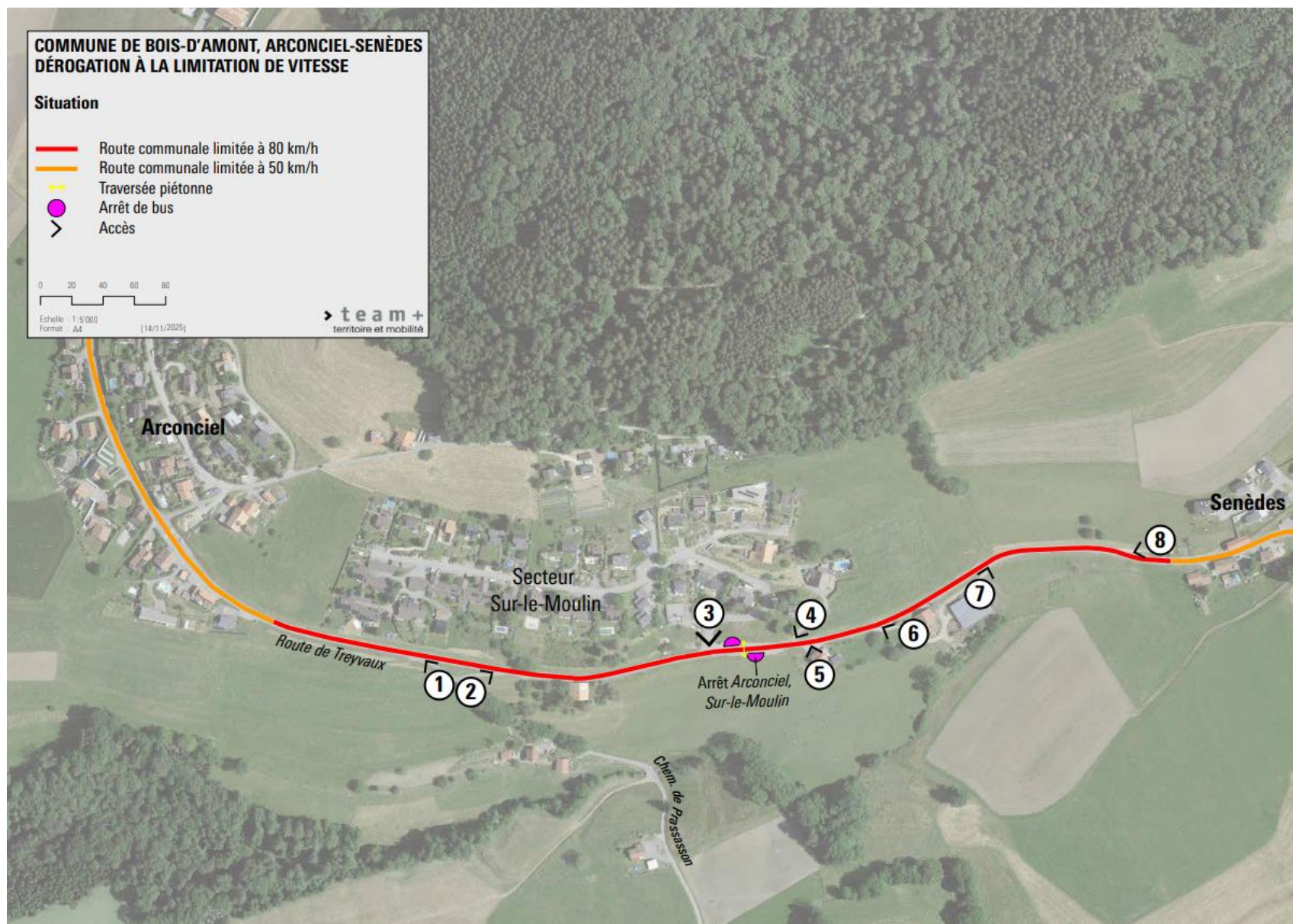
# QUESTIONS / RÉPONSES

## ➤ Avenir du Service officiel des curatelles de la Haute-Sarthe (SOCHS)

- **Avenir du Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine (SOCHS)**
- **Abaissement de la vitesse sur la Route de Treyvaux**



# ABAISSSEMENT DE LA VITESSE SUR LA ROUTE DE TREYVAUX



# COMMUNE DE BOIS-D'AMONT, ARCONCIEL-SENÈDES DÉROGATION À LA LIMITATION DE VITESSE

## Signalisation à prévoir



Nouvelle signalisation



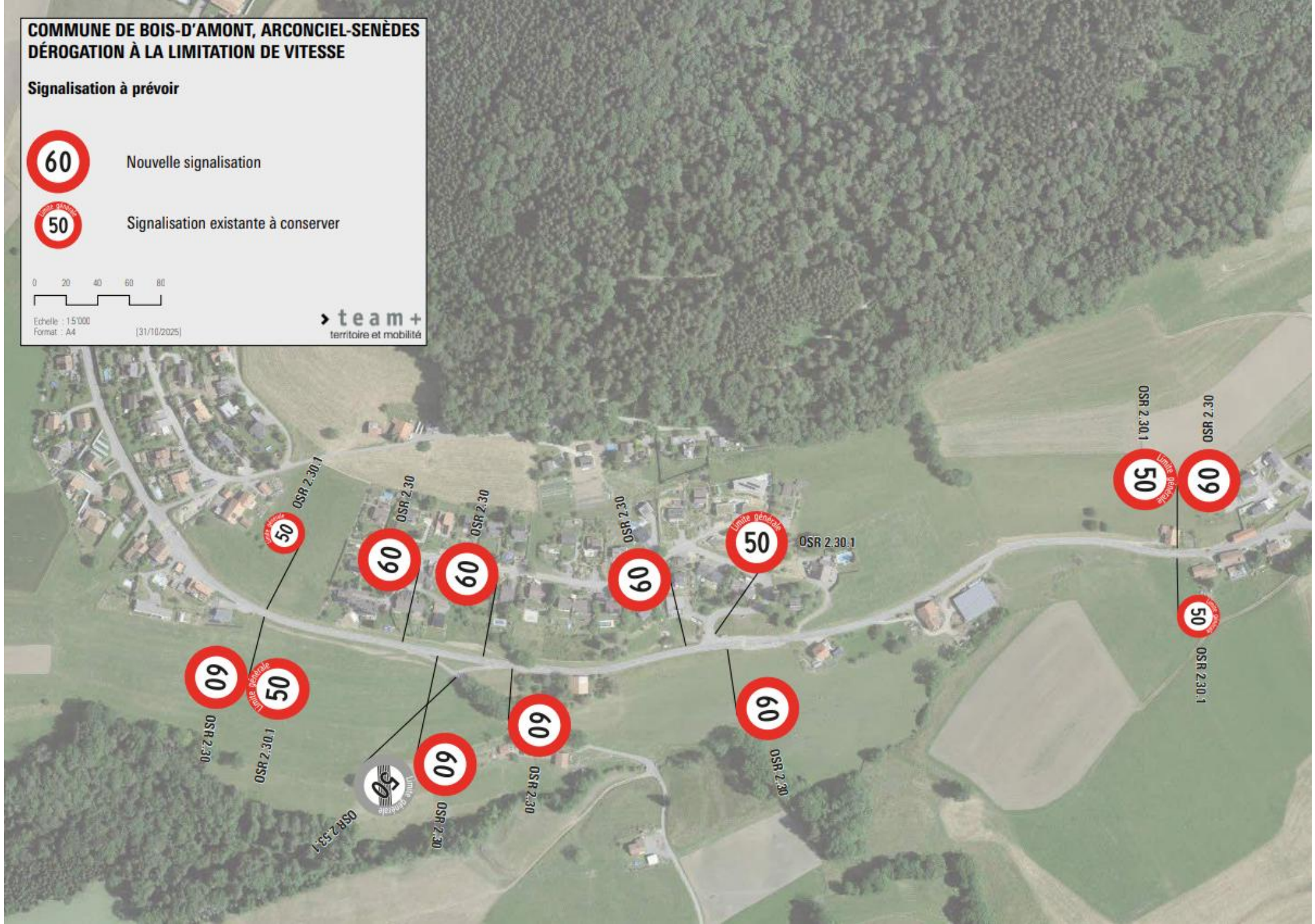
Signalisation existante à conserver



Echelle : 1:5'000  
Format : A4

(31/10/2025)

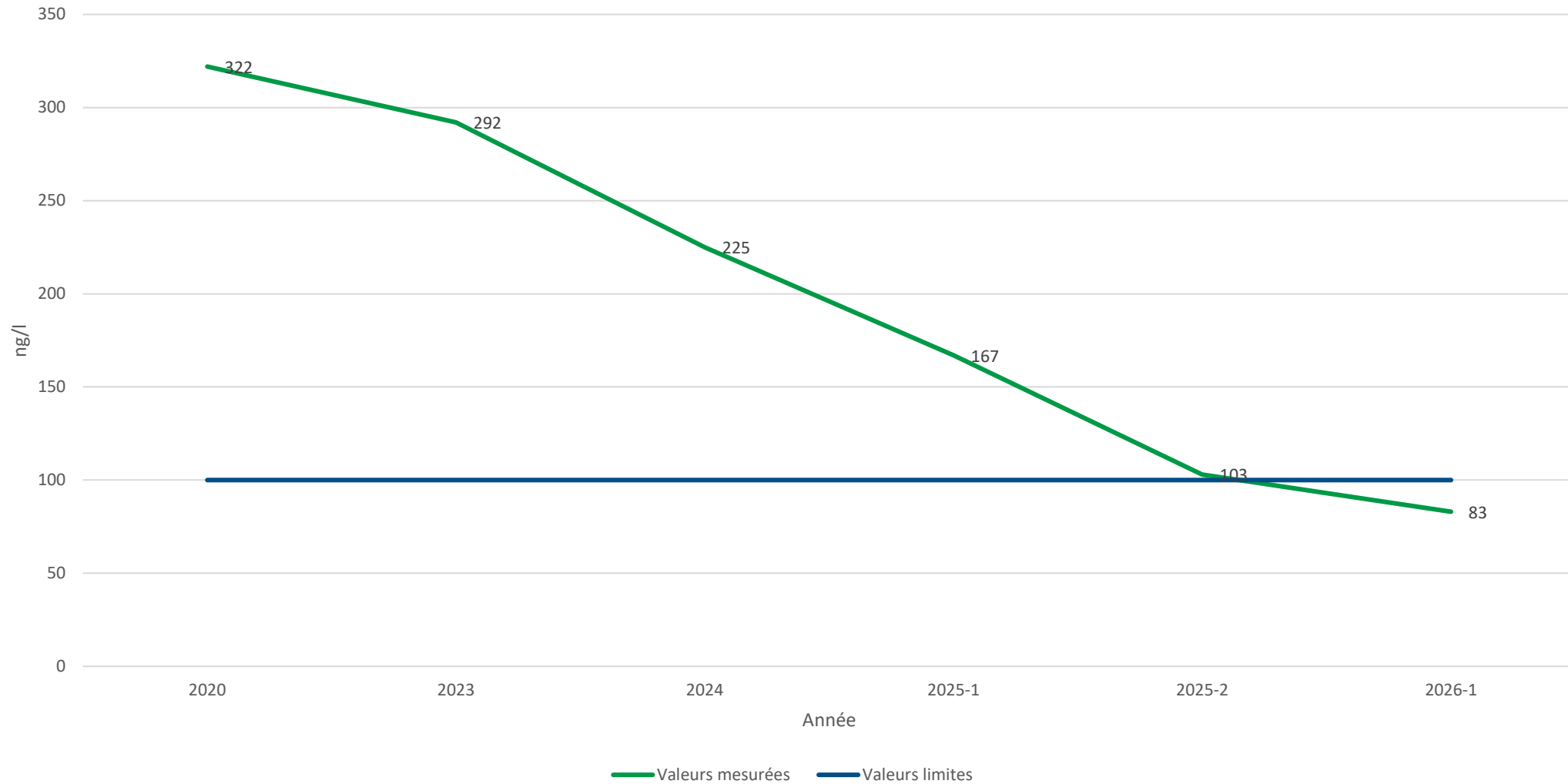
> team +  
territoire et mobilité



- **Avenir du Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine (SOCHS)**
- **Abaissement de la vitesse sur la Route de Treyvaux**
- **Rapport sur la qualité de l'eau**



# CHLOROTHALONIL DANS L'EAU POTABLE (GAME)



# **PROCHAINE ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU BUDGET**

## **LUNDI 7 DÉCEMBRE 2026**



**DIVERS**

**Merci de votre attention**

